

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

* Y82,75683

Brousseau

T

LES
SOIREEs CANADIENNES

RECUEIL DE LITTERATURE NATIONALE.

" Hâtons-nous de raconter les délicieuses
histoires du peuple avant qu'il les ait
oubliées. "

CHARLES NODIER.

6., 7. et 8. Livraisons, -
JUIN, JUILLET et AOUT.

SOMMAIRE

ÉPITRE (Poésie) par.....P. J. O. CHAUVEAU.
NOTES D'UN CONDAMNÉ POLITIQUE, par.....F. X. PRIEUR.

Ch. P. Prieur

QUEBEC
BROUSSEAU FRERES, EDITEURS,
7, Rue Buade, Haute-Ville.
1864.

NOTE DE LA COLLABORATION.

La triste coïncidence qui a voulu que la mort ait enlevé, presque dans le même temps, MM. de Puibusque, Ampère et Lafontaine qui, de France au Canada, s'étaient liés d'amitié dans leurs études et leurs recherches sur notre pays, nous a suggéré l'idée de demander à M. Chauveau de vouloir bien publier, dans les *Soirées Canadiennes*, son épître à M. de Puibusque, dont parle avec éloge M. Ampère dans sa " Promenade en Amérique, " ouvrage plein de bienveillance pour le Canada et les canadiens.

Cette poésie, composée en 1850 et demeurée inédite, est une épître moitié sérieuse moitié badine, dans laquelle l'auteur mettait plaisamment sur le compte de M. Philarète Chasles, parent de M. de Puibusque, et quelque peu coupable à notre égard, beaucoup de ces quiproquos et de ces erreurs que commettent la majorité des écrivains européens qui parlent de l'Amérique et du Canada.

M. Ampère se trompe, cependant, quand il dit que M. Chauveau a composé ce morceau de poésie " pour venger son pays de quelques sévérités françaises ; " l'auteur ne fait allusion aux erreurs commises au préjudice de notre pays que pour complimenter M. de Puibusque qui, lui, était parfaitement renseigné et très capable de réfuter ces erreurs.

ÉPIÎRE A M. A. DE PUIBUSQUE.

Vous demandez un mot, un mot qui vous rappelle,
Dans votre vieux Paris, notre France nouvelle,
Qui vous fasse rêver dans l'ardente cité,
Au paisible bonheur de notre obscurité,
Qui vous redise enfin, le nom de notre ville,
Ses héros oubliés, Frontenac, Iberville,
Juchereau, de Lévis, Bourlamarque, Vaudreuil,
Ses murs qui de vos lys portent encor le deuil,
Et les plaines où Wolfe et l'imprudent Montcalme,
Se disputaient de Mars, l'insaisissable palme.

A ce pieux désir d'un voyageur français,
Je dois me rendre et faire, avec ou sans succès,
A ma muse infidèle une vive supplique.

Les soins fastidieux de la chose publique,
Les vieux livres jaunis, les ennuyeux papiers,
Les clameurs du palais, les clients, les huissiers,
Ont chassé loin de moi cette vierge craintive
Dont l'inspiration n'est que rare et furtive.

Que j'aime votre sort et le préfère au mien !
Vous suivez votre goût, vous ne gênez en rien
Vos penchants favoris, l'étude et les voyages.
Votre vie est le fleuve aux fertiles rivages,
Qui parcourt à sa guise un pays enchanteur,
Reçoit maint tributaire en roi triomphateur,
Et semble avoir lui-même improvisé sa course.
La mienne est le ruisseau détourné, dès sa source,
De ses bords tout couverts de gazons, de roseaux,
Encaissé sans pitié dans d'ignobles dalleaux,
Et forcé d'accomplir un destin prosaïque.

Vous avez parcouru toute notre Amérique,
Visité tour à tour tous ses climats divers,
De la riche Cuba, la merveille des mers,
Au Canada glacé, Thulé du nouveau monde ;
Le vieux Meschacébé vous a vu sur son onde,
Du noble Saint-Laurent vous avez admiré,
Le cours majestueux, le cristal azuré :

Vous avez vu français, anglais, yankis, créoles,
Ici nos Algonquins, là bas les Séminoles,

Vous pouvez comparer l'ancien monde au nouveau !
 Eh bien, qu'en pensez-vous ? Tout est-il aussi beau,
 Au pays de Franklin qu'on vous l'a dit en France ?
 New-York a-t-il ou non trompé votre espérance ?
 Nos fabuleux voisins vous ont-ils étonné ?
 Voyez-vous quelque borne à leur prospérité ?
 Du Nord avec le Sud, l'éternelle querelle,
 Quels malheurs selon vous en germe couve-t-elle ?
 Leurs conquêtes sans fin sur d'antiques forêts,
 La nature chassée au loin par le progrès,
 Leurs *railways*, leurs canaux, leur incroyable audace,
 Voyez-vous tout cela sous une même face ?
 Admirez-vous beaucoup leur *guess* républicain ?
 Et comment aimez-vous leur *Sabbath* puritain ?
 Etendront-ils bientôt de l'un à l'autre pôle
 Leur drapeau constellé ? Fils de la vieille Gaule,
 Quel sort annoncez-vous aux enfants exilés
 De la mère commune ? Irons-nous, dépouillés
 Des mœurs de nos aïeux, comme une indigne race,
 Disparaître sans même avoir laissé de trace ?
 De quel côté nous vient le plus grave danger,
 De notre propre sol ou d'un sol étranger ?

Mais à ces questions, il faudrait un volume,
 Aussi je compte bien que votre habile plume,
 Au retour du voyage en écrira plus d'un.
 Parmi vos Parisiens, il n'est pas très commun,
 De trouver un auteur, qui revient de la Chine,
 Ou bien du Canada. . . . c'est tout un j'imagine !

Sur nous, vous le savez, on a dit de tout temps,
 Les rêves les plus fous, les plus gros contresens,
 De nous défigurer il faudra qu'on s'arrête,
 Lorsque vous ferez voir au savant Philarète
 Qu'il a trop ménagé l'insolent Warburton,
 Dont les pointes parfois sont d'assez mauvais ton,
 Qu'un critique pourrait sans trop se compromettre,
 Etudier la carte afin de ne pas mettre,
 Dans les Etats-Unis Bytown ni Toronto,
 Que Montréal n'est point voisin de Tampico,
 De New-York à Boston que les *Indiens* sont rares,
 (Ici même nos bois s'en montrent très avarés)
 Que la terre du Sud n'eut jamais l'Yucatan,
 Pour son extrémité, car c'est de Magellan,
 Le détroit qu'il faut dire. Avec ces variantes,
 Les critiques seront bien moins hilariantes.

A vos amis, surtout, de grâce dites bien
 Qu'on n'est point tatoué pour être Canadien.
 Que le dernier Huron est vivant à Lorette, (*)
 Qu'il a peint son portrait et que chacun l'achète,
 Que nous serons ici bientôt un million,
 De français oubliés sous la main d'Albion,

(*) Notre habile artiste M. Plamondon a peint un excellent portrait de Vincent Ta-ri-o-lin, le dernier huron pur sang du village de Lorette. Ce fut ce portrait qui inspira à M. Garneau sa belle poésie, "Le dernier Huron." Ta-ri-o-lin s'est fait enseigner la peinture et a fait lui-même quantité de copies de son portrait qu'il a vendues aux étrangers.

Que l'on parle à Québec un assez bon langage,
Semblable en bien des points au français d'un autre âge,
Que tout français, chez nous, est à peu près chez lui,
(A moins que du théâtre, il n'éprouve l'ennui) :
Que de revoir *nos gens*, on se fait grande fête,
Aujourd'hui comme au jour qui suivit la conquête,
Que pour vous plaire usant tous ses talents divers,
Chacun fait ce qu'il peut... même de mauvais vers !

P. J. O. CHAUVEAU.

Québec 15 Avril 1850.

NOTES

D'UN

CONDAMNE POLITIQUE DE 1838.

UN MOT D'INTRODUCTION.

Je n'ai point la prétention d'écrire ici des mémoires, encore moins une histoire des *troubles de 1837 et 1838* : mon titre dit tout ce que cet écrit contient ; il dit que j'ai été condamné et que j'ai pris note des événements dans lesquels j'ai été acteur, avant et pendant mon exil.

Je m'abstiendrai de toute réflexion, de tout commentaire sur les mouvements insurrectionnels, qui ont caractérisé l'époque dont il s'agit : encore une fois je ne fais pas de l'histoire ; mais j'ai voulu fournir, à ceux qui la feront, ma part de renseignements

exacts, concernant les choses que j'ai vues de mes yeux, touchées de mes mains et souffertes de ma personne.

Il y a longtemps que j'ai demandé pardon à Dieu de ce que mes actes, à moi, ont pu avoir de reprehensible, pour n'avoir pas alors obéi aux ordres de l'Eglise exprimés par nos premiers pasteurs ; il y a longtemps aussi que j'ai pardonné à tous ceux qui m'ont fait du mal ; c'est donc avec calme que j'écris, en vue de la vérité, et je prends le ciel à témoin de la candeur et de la bonne foi de mon témoignage.

Je dirai les choses telles qu'elles se sont opérées, sans exagération aucune et, surtout, sans désir de nuire ; mais avec l'intention qu'elles servent de leçon à ceux qui les liront.

Ces notes commencent à l'automne de 1838, époque à laquelle j'ai fait mes premières, et je l'espère, mes dernières armes et elles se terminent à l'automne de 1846, époque de mon retour de l'exil : elles ont été recueillies sur des feuilles volantes, dans le cours de ces longues années de misère, pendant lesquelles une seule chose m'a défendu contre les tortures du cœur et du corps, contre les violences du tempérament ; cette chose, ceux qui croient la devineront sans peine, c'est

la Religion . . . Merci, ah ! merci, mon Dieu, de m'avoir fait naître dans le sein de votre Eglise une, sainte et catholique, et merci à vous, mes bons vieux parents, de m'en avoir inculqué les saintes doctrines !

J'ai revu ces notes, dont quelques unes ont été prises dans le sein d'un cachot, alors que pesait sur moi le poids d'une condamnation à mort, alors que pendaient au gibet les corps inanimés de compagnons de ma captivité . . . J'ai mis un peu d'ordre dans ces feuillets et, comme je n'ai pas l'habitude d'écrire, je les ai communiqués à un ami, qui a bien voulu y faire les corrections de style nécessaires pour les rendre acceptables au lecteur.

Je le répète, je ne parle que de ce que j'ai pu connaître soit directement soit indirectement, mais de science certaine et j'en parle sans rancune, mais aussi sans peur : à chacun ses œuvres pour l'histoire et l'enseignement de tous. Des causes de la rébellion, de son organisation (si organisation il y avait), de la direction des mouvements, des conséquences, je ne dirai rien : le lecteur ne devra donc pas être étonné du caractère purement personnel de notes prises dans les conditions que je viens d'énoncer.

I

ENTRÉE EN CAMPAGNE.

La nouvelle, apportée à l'automne de 1838, dans les paroisses de la partie sud-ouest, du Bas-Canada, qu'un soulèvement devait avoir lieu prochainement, y avait créé une excitation considérable : on s'attendait à des secours venant des Etats-Unis, à une coopération organisée de la part du Haut-Canada ; chacun oubliait les malheurs de l'année précédente, pour n'envisager que la possibilité du succès et, avec lui, le redressement de tous les griefs réels et imaginaires, la cessation de tous les embarras attribués à des causes politiques ou sociales. J'étais jeune, sans expérience, j'aimais sincèrement mon pays, je croyais à l'existence de tous les griefs énumérés, à l'efficacité du remède proposé, j'avais lu quelque chose de la bravoure de nos pères, je me sentais de bon sang, je donnai donc avec ardeur dans l'entraînement général. J'y allai avec toute la foi, toute l'abnégation, toute la joie même qu'on peut mettre dans une œuvre, de sincère dévouement. . . . Une chose, cependant, jetait un voile de tristesse sur mon enthousiasme

c'était l'opposition du clergé à notre entreprise et, sans cela, je ne publierais peut être pas aujourd'hui ces lignes, car je serais probablement mort les armes à la main avec beaucoup d'autres, qui pensaient comme moi sans le dire.

J'habitais à cette époque la paroisse de Saint Thimothée, où j'étais établi depuis peu comme négociant. Avertis par la rumeur secrète, plutôt que de toute autre manière, les amis du mouvement ou, pour me servir du mot en usage alors que j'adopterai, *les patriotes* se réunissaient de temps à autre pour conférer des armements et autres arrangements nécessaires à une levée de boucliers. Il en était ainsi du moins dans ma paroisse et dans les paroisses voisines.

Personne de nous n'avait d'idées exactes sur ce qui se faisait ailleurs, non plus que sur ce qu'il y avait à entreprendre pour notre propre compte : les uns, poussés par un dévouement plus généreux qu'éclairé, soutenus par ces convictions irréflechies qui entraînent sans qu'ensuite on puisse s'en rendre compte, déployaient une activité fiévreuse tandis que d'autres, entraînés par l'exemple, promettaient leur concours qu'ils auraient plutôt refusé, n'eut été la crainte de passer pour *bureaucrate*. Un très petit nombre parmi les canadiens-français osait blâmer directement le mouvement ; beaucoup s'abstenaient, cependant, d'y prendre part, à cause de la défense faite par le

clergé, qui luttait avec un courage admirable contre les entraînements du temps, bravant l'impopolarité au dehors et, au dedans, faisant céder au devoir et à la raison les sympathies du cœur, les liaisons du sang, les élans de l'amour du pays et de la nationalité.

L'organisation dans ma paroisse à laquelle je n'avais pas pris une grande part consistait, tout bonnement, dans la promesse d'un certain nombre de se rendre en armes à l'appel des chefs alors encore à peine désignés. Quand à notre armement, il ne demandait pas un gros train d'équipages pour son transport, quelques centaines de cartouches, et une petite quantité de poudre et de plomb composaient notre dépôt de munition. Notre parc d'artillerie comptait seulement six *canons de bois* cerclés de fer : nos partisans pouvaient réunir environ cent fusils de chasse, dont la plupart dataient *du temps des français*, les autres étaient armés de fourches de fer en guise de piques et de faux transformés en sabres.

C'est ainsi équipés, moins les canons qui ne pouvaient guère se prêter aux exigences du transport, que les contingents des paroisses de Sainte Martine, St. Timothé et Beauharnais se réunirent au village de Beauharnais, dans la nuit du 3 au 4 Novembre.

A quatre heures du matin, nous étions là rassemblés au nombre d'environ 600 hommes, dont moitié

étaient armés de fusils et le reste d'instruments de ferme transformés en engins de guerre.

Notre campagne devait s'ouvrir, le matin même, par la prise d'un bateau à vapeur (*Le Brougham* je pense) qui, à cette époque, faisait le trajet entre Lachine et les Cascades. On imaginait que les autorités militaires ne manqueraient pas de se servir de ce bateau pour transporter les troupes et le bruit courait même que ce vapeur venait d'être armé de deux canons et muni d'une escouade de soldats, afin d'en assurer l'usage au gouvernement. Il parut donc important de ne pas remettre à un autre jour la tâche de s'en rendre maître et il fut résolu qu'on s'en emparerait le jour même, qui était celui de son passage à Beauharnais, descendant à Lachine.

Comme nous nous attendions à une vigoureuse résistance, nous prîmes plus de précautions que n'en aurait comporté l'attaque d'un simple bateau du commerce. Deux heures furent employées à organiser nos préparatifs et quand le vapeur fit son apparition, à six heures du matin, ce même jour du 4 Novembre, nous avions des piquets postés dans diverses parties du village, une centaine d'hommes dans les maisons voisines du quai et cinquante hommes, sous mes ordres, placés à l'abri d'un hangard sur le quai même.

Dès que le bateau fut fixé au quai par ses amarres, je donnai le signal et, courant à toutes jambes, nous fûmes en un instant sur le pont du vapeur qui, en fort

peu de temps, se trouva envahi par environ cent cinquante patriotes en armes.

Il n'y avait à bord, en fait de militaires, que deux officiers anglais, chargés, sans doute, de quelque mission à laquelle nous n'étions pas tout à fait étrangers, et nulle résistance ne nous fut offerte.

Il serait difficile de peindre la confusion qui se fit parmi les passagers, encore presque tous au lit et endormis, quand le bruit des pas de nos gens vint les tirer de leur sommeil : les hommes s'étant vêtus à la hâte demandaient ce que tout cela voulait dire et les femmes, en robes de nuit, couraient implorant pitié de la part de tous ces gens armés.

Je m'étais hâté de me mettre en rapport avec le capitaine du bateau, que je connaissais, pour lui dire de réunir son monde afin de leur communiquer que nul danger ne les menaçait, ni dans leurs personnes ni dans leurs propriétés et de leur expliquer la cause de cet acte de violence dont ils étaient accidentellement l'objet.

Le calme se rétablit bientôt et quand le capitaine m'informa que les passagers avait fini leur toilette, je me rendis auprès d'eux pour leur offrir l'hospitalité du village des patriotes. Une vingtaine de passagers, dames et messieurs, y compris les deux officiers, furent conduits chez M. le curé Quintal qui les reçut de son mieux, les autres furent logés à l'Hôtel Provost située près du débarcadère.

Avant l'arrivée à Beauharnais des contingents de Ste. Martine et de St. Timothée, on avait opéré l'arrestation de l'Honorable Monsieur Ellice, seigneur de Beauharnais récemment arrivé d'Angleterre, et d'autres personnes connues pour fermes soutiens du gouvernement ; tous avaient été envoyés sous escorte à trois lieues de distance dans la paroisse de Chateauguay.

Pour ma part, j'étais on ne peut plus peiné de ces détentions, mais, d'un autre côté, on avouera qu'elles étaient nécessaires au succès de la cause que nous défendions et constituaient, sous les circonstances, une mesure de précaution indispensable.

Désirant rendre cette mesure aussi tolérable que possible aux personnes concernées, je me rendis auprès de madame Ellice, qui avait avec elle une autre dame qu'on m'a dit être sa sœur, pour l'assurer que son mari et ses compagnons de captivité ne courraient aucun danger, et pour lui offrir toutes les consolations en notre pouvoir. Ces dames ayant exprimé le désir de se réfugier au presbytère de Beauharnais, six des cultivateurs les plus respectables furent chargés de les y accompagner, en même temps que nous placions une garde régulière au manoir pour mettre les propriétés à l'abri de toute atteinte. Un courrier fut accordé à Madame Ellice pour communiquer avec son mari, et tous les jours nos prisonniers échangeaient des nouvelles avec les dames de leurs familles laissées à Beauharnais : en un mot tout fut fait de ce qui

pouvait témoigner à ces familles le respect et la sympathie dont elles étaient l'objet.

C'est ici le lieu de rendre à mes compatriotes ce témoignage que du sein de cette foule soudainement armée, sans organisation et sans autorité reconnue, nul désordre n'est sorti ; personne ne déshonora la cause que nous regardions comme grande et juste.

Des postes furent placés, en divers endroits, pour prévenir une surprise du dehors et pour protéger les familles et les propriétés des personnes d'origine britannique, désignées sous les noms de *tories* ou de *bureaucrates*, retenues prisonnières à Chateauguay ou dans l'hôtel Provost. Cela fait nous attendions les ordres qu'on devait recevoir incessamment du "*Gouvernement provisoire*" qu'on nous avait dit être organisé sur les frontières.

Sur les deux heures du même jour, un courrier nous apporta un ordre, qu'il nous dit écrit de la main du Docteur Robert Nelson et envoyé par les Docteurs Nelson et Cote, nous enjoignant de nous tenir prêts à marcher sous deux heures d'avis, sur un point qui devait nous être indiqué sous peu.

Le reste de cette première journée de campagne et la nuit qui la suivit se passèrent le plus tranquillement possible.

Sur les dix heures du matin le 5, un courrier de Chateauguay nous apporta la nouvelle que les chefs de cette paroisse, entre autres MM. Cardinal et Duquette, venaient d'être arrêtés.

Ces arrestations avaient été exécutées par des sauvages du Sault Saint Louis commandés par M. George de Lorimier. Par une de ces coïncidences si fréquentes pendant les révolutions, nous avions au milieu de nous à Beauharnais, dans ce moment, l'infortuné Chevalier de Lorimier, plus tard condamné à mort et exécuté, membre de la même famille que celui qui venait de faire si grande preuve de son zèle pour la cause opposée.

Ces arrestations avaient jété l'alarme dans l'esprit d'un bon nombre d'anciens et respectables cultivateurs, qui, n'ayant probablement jamais eu grande confiance dans l'organisation de l'insurrection, se voyant commandés en grande partie par des jeunes gens sans expérience, prévoyaient dès lors les suites funestes immédiates d'un mouvement ainsi concerté et exécuté. Une députation d'entre eux vint s'adresser à l'infortuné Chevalier de Lorimier et à moi, pour nous proposer d'aller chercher L'Honorable M. Ellice afin de s'en faire un protecteur auprès du gouvernement et de déposer volontairement les armes en sa présence.

Je répondis à ces braves gens que personne n'était forcé d'agir avec nous, que la délivrance de M. Ellice n'aurait pas l'effet qu'ils en attendaient et que, pour

moi, je ne pouvais prendre sur ma responsabilité un pareil acte, sans savoir quelle suite il pouvait avoir sur le sort de ceux qui comptaient sur notre concours et auxquels ce concours était promis.

M. de Lorimier n'avait jusque là pris aucune part active au mouvement, du moins à ma connaissance personnelle. Sur la réponse faite aux personnes que je viens de désigner, le projet qu'elles proposaient fut abandonné et chacun accepta, dès lors, avec résignation, les conséquences de ce qui pouvait advenir de la situation.

Dans la nuit du 5 au 6, on vint annoncer que les sauvages du Sault-Saint-Louis s'avançaient contre le village de Beauharnais. Il était en ce moment environ deux heures du matin et la nuit était d'une obscurité extrême. L'appel aux armes fut de suite fait et, aussitôt que réunis, ce qui ne prit qu'un instant, nous nous mîmes en marche à la rencontre de l'ennemi. Mais on avait fait erreur et, à la suite d'une marche difficile et fatigante, nous regagnâmes nos quartiers.

Pendant notre séjour au village, les femmes et les enfants des cultivateurs de la paroisse nous apportaient des provisions que nous préparions de notre mieux, et nous logions dans divers édifices et maisons du village, par escouades.

Le 6, je reçus une invitation à dîner à bord du bateau à vapeur, de la part du capitaine, M. Wipple, alors prisonnier sur parole avec son équipage. J'acceptai, et ce fut le premier repas tranquille et confortable que j'avais eu depuis plusieurs jours.

La journée du 6 fut une journée d'inquiétude : nous ne recevions de nouvelles de nulle part excepté de Chateauguay, où nos amis se décourageaient d'avoir perdu leurs chefs et de ne rien savoir de ce qui se passait ailleurs.

Le 7, sur les deux heures de l'après-midi, il nous vint un Courrier du camp des patriotes dit de Baker, du nom de l'endroit occupé par ce camp sur les bords de la Rivière Chateauguay à trois lieues de Beauharnais. Le camp de Baker comptait environ trois cents hommes et le courrier venait nous demander du secours, en nous informant qu'un parti de huit cents hommes, composés de troupes régulières et de volontaires, sous le commandement de M. le Major Campbell (*), marchait sur eux.

Nous passâmes alors et de suite la revue de nos gens, et prenant avec nous deux cents hommes, Chevalier de Lorimier et moi nous nous mîmes en marche pour le camp de Baker, en toute hâte. Le reste de nos troupes, alors réunies à Beauharnais, devait, d'après l'arran-

(*) Il ne s'agit point ici de M. le Major Campbell, plus tard représentant du Comté de Rouville.

gement pris, y demeurer sous le commandement de MM. Wattier et Roy, jusqu'à nouvel ordre.

Nous arrivâmes à Baker vers les six heures du soir, à la suite, comme on peut le voir, d'une marche forcée soutenue par tous nos hommes avec autant de gaieté que de force et de courage. Nous trouvâmes nos amis sur leurs gardes, protégés contre toute surprise par des piquets de sentinelles jetées dans toutes les directions. Ce fut ainsi que se passa la nuit du 7 au 8.

Le 8, sur les neuf heures du matin, des sentinelles, se repliant, vinrent nous informer que les troupes s'avançaient et, bientôt, nous pûmes les distinguer sans être vus, à environ un quart de lieue de nous où elles s'arrêtèrent.

Apparemment que ces troupes étaient fatiguées ; car elles ne bougèrent pas de toute cette journée, pas même pour faire des reconnaissances de notre côté. Tout ce jour et la nuit du 8 au 9 se passèrent à observer l'ennemi et à prendre nos dispositions pour la bataille maintenant imminente, entre nous étrangers à l'art de la guerre et fort mal armés, et une troupe supérieure en nombre, bien disciplinée et armée jusqu'aux dents.

Nous avons élu pour chef M. le Docteur Perrigo, un vétéran des milices de 1812, lequel devait nous trouver bien différents, sous le rapport de la discipline et de l'équipement, de ce qu'étaient nos pères, ces

fortes milices régularisées qui, juste un quart de siècle plutôt, avaient remporté cette belle victoire qu'on connaît, sur les bords de cette même Rivière Chateauguay.

Nous allions, en ce moment, marcher contre ce même drapeau que défendaient alors nos pères ! Cependant, nous allions, nous aussi, combattre pour la patrie et tous les souvenirs du glorieux passé des luttes héroïques de notre petit peuple semblaient devoir, en ce moment de faiblesse apparente et de décourageantes circonstances, nous tenir lieu d'armes et de drapeau.

II

DURANT ET APRÈS LE COMBAT.

Le 9 Novembre, sur les neuf heures du matin, des hommes de piquet vinrent nous avertir que l'ennemi s'avançait. Des trépignements de joie accueillirent cette nouvelle dans nos rangs, et l'ordre fut aussitôt donné de nous mettre en rang de bataille pour attendre l'ennemi.

Notre commandant, le Docteur Perrigo, après avoir donné ses ordres, s'était absenté, pour s'assurer que rien ne nous menaçait sur les derrières et voir à ce que tout fut mis en règle dans le camp : Il n'était pas encore revenu, lorsque nous vîmes l'ennemi déboucher par le grand chemin. L'enthousiasme de nos hommes était tel et leur désir d'en venir aux mains si grand que, sans attendre le chef, ils demandèrent à M. Neven, un de nos officiers, de se mettre à la tête et de prendre le commandement, ce que celui-ci, aussi impatient que les autres, fit, en criant de sa voix de tonnerre et du haut de sa grande taille :—*En avant !* . .

À ce cri répondirent, par un *hourra !* nos cinq cents

voix, puis de suite nous nous élançâmes, à travers champs, dans la direction des troupes en criant :
— *Victoire !*

Nous courrions sur l'ennemi, en le prenant en écharpe et nous fîmes une décharge qui ne doit pas avoir eu grand effet, étant tirée de trop loin ; mais dont le bruit joint aux cris que poussèrent, en apparaissant, nos bandes dont l'ennemi ignorait le nombre, qu'il s'exagérât sans doute, eut l'effet de créer une certaine panique, dont nous profitâmes pour recharger nos armes, sans ralentir nos cris et à peine notre course.

Une décharge générale mal dirigée des troupes fit siffler audessus de nos têtes une grêle de balles, dont pas un de nous fut atteint, pas plus que des autres décharges qui suivirent. Pendant ce temps-là, nous courrions toujours, à travers les guêrets, les fossés et les clôtures, tirant à volonté, avec un certain effet comme nous le sûmes un peu plus tard.

Enfin, nous allions toucher l'ennemi, lorsqu'une dernière décharge, accompagnée d'un redoublement de cris, acheva de le démoraliser et nous le vîmes prendre la fuite, emportant deux morts et plusieurs blessés, d'après ce que nous remarquâmes nous mêmes et les informations que nous reçûmes plus tard des gens du voisinage.

Nos gens se mettaient déjà à la poursuite sur le

chemin, lorsque le Dr. Perrigo qui nous avait rejoint au bruit de la première volée, s'avança jusqu'aux premiers rangs donnant partout l'ordre de s'arrêter.

Sans doute que notre commandant redoutait, avec raison, une reprise d'offensive de la part de soldats armés de bayonnettes contre nos hommes qui n'en avaient pas ; probablement qu'il ne pouvait s'expliquer la retraite précipitée des troupes autrement qu'en supposant, dans ce mouvement, une ruse imaginée pour nous amener à une rencontre corps à corps à armes tout à fait inégales. Quoiqu'il en soit des opinions de notre chef alors et du motif de la retraite de l'ennemi, nous n'obéîmes qu'à grand regret à l'injonction de notre commandant, et plusieurs de nous, entre autres Chevalier de Lorimier, lui en firent sur le champ de sanglants reproches.

L'ennemi, qui comptait quelques centaines d'hommes, mais pas huit cents comme on nous avait dit, observé par des hommes chargés de ce soin, était bien en retraite : nous rejoignîmes, alors, nos quartiers de résidence au camp, dont les logements étaient les maisons et les granges de MM. Baker, Vallée et autres cultivateurs établis à *la fourche des quatre chemins*.

Il faisait froid ce jour là et il neigeait un peu ; la tristesse de l'atmosphère était en harmonie avec notre

mécontentement de n'avoir pas profité d'une victoire, acquise sans sacrifice de notre part, qui aurait pu, selon nous, nous fournir des armes et des munitions en abondance.

Sur le soir un courrier vint nous apprendre la fâcheuse nouvelle de la déroute de nos amis de Lacolle et des Côtes ; il ajoutait que beaucoup avaient été faits prisonniers et que les nouvelles étaient partout mauvaises.

Il était évident que notre position allait devenir intenable et que rester plus longtemps réunis en ce lieu était vouloir attirer la dévastation dans l'endroit, sans aucun résultat possible pour la cause que nous défendions. Toute la nuit du 9 au 10 se passa à délibérer ; nous comprenions dès lors qu'il devait être bien triste pour nous le lendemain de la victoire.

Il fut convenu que ceux qui n'étaient pas trop compromis rejoindraient tranquillement leurs foyers, que les autres, sous les ordres de Chevalier de Lorinier, se dirigeraient vers la frontière éloignée de quinze lieues, tandis que moi je retournerais avec mon monde à Beauharnais, pour y conférer avec nos amis restés dans ce village.

J'arrivai à Beauharnais le 10 à onze heures de la matinée : j'y trouvai deux cents quarante hommes

sous les armes ; le reste après une absence de sept jours, bien longue pour un cultivateur canadien, étaient allés rendre visite à leurs familles. Le découragement se lisait sur toutes les figures ; Il y avait de quoi, en songeant à l'absence totale d'organisation et de moyens, aux périls certains et inutiles que couraient tant de familles et à la pensée que, probablement en ce moment, nous étions les seuls sous les armes. Malgré tout, comme nous n'avions pas reçu d'ordre de mettre un terme à toute tentative de résistance, nous résolûmes de tenir bon aussi longtemps que possible.

A trois heures de l'après-midi, un messager vint nous apprendre qu'un corps d'armée qu'on estimait à 1,200 hommes, composé de réguliers et de volontaires de Glengarry, qu'on disait trainer avec lui six pièces d'artillerie, avait traversé le fleuve au pied du lac Saint François et marchait sur Beauharnais.

A la réception de cette nouvelle, nous nous mîmes à faire à la hâte nos dispositions pour marcher à la rencontre des troupes, sans songer même, pour le moment, à la folie je puis dire d'une semblable idée. Je donnai l'ordre à un certain nombre de garder le village et nos prisonniers et nous nous mîmes de suite en marche vers St. Thimothée (ma paroisse), par où venaient les troupes, trainant avec nous quatre canons de bois montés sur des affûts improvisés.

J'avais envoyé tout d'abord en avant un parti d'hommes, chargé de surveiller les mouvements de l'ennemi et de détruire un pont situé sur une profonde ravine qui coupe le chemin entre les paroisses de St. Thimothée et de Beauharnais. Nous rencontrâmes ce parti à trois quarts de lieue du village de Beauharnais, il nous faisait rapport que les troupes étaient engagés sur le pont, lors de son arrivée en cet endroit, et que par conséquent elles ne tarderaient pas à se présenter devant nous ; car nous n'étions en ce moment qu'à une demi heure de marche de ce pont.

À l'endroit où nous étions alors, le chemin longe le fleuve St. Laurent et se trouve à cotoyer de l'autre côté une forte clôture de pierre ; la route, ainsi resserrée entre le fleuve et le mur, décrit un demi cercle : nous résolûmes d'attendre l'ennemi près de ce mur, à l'abri duquel nous pouvions ouvrir sur ses rangs pressés un feu d'enfilade, au moment où la colonne commencerait à décrire le demi cercle formé par le chemin qu'il lui fallait suivre.

Il faisait froid, le jour commençait déjà à tomber, nous étions là agenouillés sur le sol gelé, le fusil sur la cuisse, récitant nos chapelets après avoir dit en commun les litanies. On entendait déjà le bruit des lourdes voitures et de la cavalerie qui s'avançaient lentement et pesamment sur le chemin durci, lorsque M. le capitaine Roy vint à moi et, s'adressant à tous, nous dit qu'il y avait folie de vouloir tenter quelque chose avec cette poignée d'hommes mal armés, que commencer une résistance impossible e'était répandre

inutilement le sang et attirer sur nos paroisses la vengeance d'un ennemi puissant et implacable : il nous proposa d'abandonner toute idée d'attaquer la troupe.

Je ne pus me refuser à admettre la justesse de son raisonnement et il donna l'ordre de se disperser. Chacun prit alors son parti, gagnant à travers champs, sa demeure.

Retiré, avec un certain nombre, à quelques arpents de là, je pus entrevoir défilér la troupe dans l'ombre de la nuit qui venait de commencer. Le bruit de son passage n'était pas encore perdu dans le lointain que la noireur, maintenant complète, nous laissait voir, du côté de Saint Thimothée, la lueur des incendies que les troupes avaient allumées sur leur route.

Le lecteur devra concevoir, car je n'en suis pas capable de l'exprimer, ce qui se passait alors en moi. Pendant quelque temps, je restai plongé dans des rêveries, dans lesquelles la douleur et la colère, le pardon et la vengeance, le regret et le désir bouleversaient mon cœur et mes sens.

Enfin je me résignai avec religion et, mes compagnons et moi, nous commençâmes à nous demander : —*quoi faire ?* J'étais le plus compromis de tous ; mais j'étais sans famille ; je proposai de passer aux Etats-Unis : tous me répondirent qu'il leur fallait veiller sur leurs familles, en même temps qu'ils me conseillèrent à moi de prendre le chemin de la terre

étrangère. Nous nous serrâmes la main avec un serrement de cœur et, pleins d'appréhensions, chacun pour les autres et pour lui même, nous nous dispersâmes pour courrir moins de dangers et, aussi, parceque nous avions diverses directions à suivre.

Ici se termine ma carrière militaire et de chef de troupe et va commencer celle de fugitif, de prévenu, de condamné et d'exilé parmi les forçats.

Je ne sais pas si le lecteur s'intéressera beaucoup au récit de huit années de misères et de souffrances de toutes sortes ; mais pour moi, ce n'est pas sans un grand charme que je les repasse souvent dans ma mémoire. . . . Mes motifs étaient purs et sans arrière pensée, je n'ai été ni lâche ni cruel, je n'ai point manqué à l'honneur ; j'ai souffert avec patience, et si je sens quelquefois de l'indignation, à coup sûr, je puis me rendre cette justice que je n'ai point de haine.

J'offre à Dieu mes malheurs comme expiation ; à mon cher pays je les offre comme preuve de l'amour que je lui ai toujours porté et que je lui porte encore. Les lignes qui précèdent feront voir, au peuple et aux jeunes gens, le danger des entraînements d'un patriotisme qui ne résonne pas, aux gens qui commandent dans un âge avancé, toute la responsabilité qui pèse sur ceux qui poussent aux soulèvements populaires.

III

PROSCRIT ET FUGITIF.

Comme il me fallait passer à travers la paroisse de St. Thimothée pour me diriger vers les Etats-Unis, je résolus de m'arrêter un instant chez moi.

Il était à peu près onze heures du soir, quand je me trouvai en face des ruines, fumantes encore, de mon nouvel établissement détruit, et cela après avoir rencontré sur ma route d'autres ruines, faites par les soldats qui avaient mis le feu à plusieurs maisons habitées et à des granges chargées de grain. On ne rencontrait personne dans le chemin, les maisons sans lumières semblaient vouloir cacher les terreurs des femmes, des enfants et des *accusés* qu'elles renfermaient. Je n'osai pas aller frapper à aucune d'elles, de crainte d'ajouter à ces terreurs, de peur de compromettre les autres et de m'exposer moi-même au danger d'être surpris.

Je continuai donc à marcher seul et triste, au milieu de la nuit, dans le dur chemin de l'exil. A moins d'une demi lieue des ruines de mon

établissement était située la maison d'un intime ami, engagé comme moi dans le mouvement insurrectionnel, j'y entrai... La famille était en pleurs, son chef avait été fait prisonnier par les volontaires, dans l'après-midi même, et emmené à Beauharnais avec la troupe que quelques heures auparavant nous devions attaquer.

— Ah ! mon Dieu, vous voilà, s'écria la pauvre femme de mon ami, en m'apercevant ! Fuyez, fuyez ! On vous cherche et ils disent qu'ils vont vous pendre s'ils vous prennent... Et mon pauvre mari, ajouta-t-elle, en fondant en larmes !

Je me sentis plus faible devant ces pleurs que je l'étais devant les ruines de ma maison et de mon avenir, et j'avais plus froid, près de ce foyer, que sous la gelée de la nuit dans le chemin.

Je ne voulus pas exposer plus longtemps cette famille aux terreurs et aux dangers de ma présence au milieu d'elle ; aussi me hâtai-je de demander à manger pour repartir aussitôt ; je n'avais rien pris depuis le matin. Je mangeai sans trop d'appétit et bus un bol de lait qui me fit du bien, puis je pris congé de mes hôtes comme si je n'eus dû jamais les revoir.

Les émotions de ces scènes, jointes à une marche de

six lieues et aux fatigues éprouvées depuis huit jours, pendant lesquelles je n'avais pas ôté une seule fois mes habits pour me coucher, eurent, au moment où je me vis de nouveau seul sur la grande route dans l'obscurité de la nuit, un tel effet que je me sentis tout à fait incapable de continuer mon chemin ; je tombais d'épuisement et je me sentais la tête tourner comme dans un tourbillon.

Je me dirigeai vers une grange et, me servant d'une échelle que je rejetai à sa place après être monté, je gagnai le fenil où, me creusant un lit dans le foin, je m'installai de mon mieux et m'endormis aussitôt d'un lourd sommeil.

Quand je m'éveillai le soleil allait se lever, mais je ne savais nullement combien de temps j'avais dormi ; je pouvais difficilement me rendre compte de ma position et j'étais tellement engourdi qu'à peine pouvais-je me remuer ; j'employai au moins une demi-heure à m'essayer au mouvement et à recueillir mes idées ; puis, n'ayant pas d'autre moyen de descendre, je sautai d'une hauteur d'environ douze pieds sur le sol gelé. Je me relevai tout meurtri et commençai à grande peine à marcher, me dirigeant vers un petit bois qui séparait les terres de la seconde concession de celles de la concession du fleuve.

Je traversai ce petit bois et les défrichements

de la seconde concession, pour atteindre une forêt de plusieurs lieues, dans la direction de la frontière. Toute la journée je marchai dans cette forêt, traversant quelquefois des flaques d'eau dont la glace se brisait sous mes pieds, sans boussole et sans expérience des bois : le soir je m'arrêtai dans une cabane à sucre où je passai la nuit, tantôt couché sur des branches de sapin que j'avais recueillies, tantôt marchant autour de la cabane pour me réchauffer. Je ne voulus pas dormir, dans la crainte de ne pouvoir me relever.

A la pointe du jour je me remis en marche et, après avoir marché tout le jour, je me retrouvai dans un endroit que j'avais traversé la veille. Meurtri, mouillé, épuisé de fatigue et de faim, découragé, je me jetai au pied d'un arbre pour y attendre la mort. Recommandant mon âme à mon Créateur, je tirai de mon capot un petit livre de prières, qui ne m'avait pas quitté depuis mon entrée en campagne, et me mis à lire, pour me préparer au grand voyage de l'éternité.

J'avais à peine commencé mes oraisons, que j'entendis à une certaine distance le bruit de la hache d'un bûcheron : je me dirigeai vers l'endroit d'ou partait ce bruit et, bientôt, j'arrivai sans être vu tout près d'un brave colon, nouvellement arrivé dans la paroisse, dont je ne sais pas le nom mais qui me connaissait :

il laissa tomber sa hache de surprise en n'apperecevant tout à coup.

—Est-ce vous, M. Prieur, s'écria-t-il ?

Je lui racontai mon aventure dans le bois et lui demandai à quel jour de la semaine nous étions. Il m'informa que nous étions au Mardi : c'était le 13 Novembre. Ce ne fut qu'en ce moment que je compris que j'avais dormi plus de 30 heures sur le foin ; c'est à dire depuis le samedi soir vers minuit jusqu'au lever du soleil le lundi.

Le pauvre mais brave colon m'apprit qu'un M. Brown, magistrat, me faisait chercher et qu'on menaçait de l'emprisonnement et de l'incendie de leurs propriétés tous ceux qui me donneraient asile.

La maison ou plutôt la cabane du colon, car il commençait alors son établissement, était à un peu moins d'une lieue de l'endroit où nous étions ; comme je ne voulais pas l'exposer, lui père d'une jeune famille dépendant exclusivement de son travail pour vivre, je lui demandai de vouloir bien avoir la bonté de m'aller chercher quelque chose à manger : je n'avais rien pris depuis près de trois jours. Il partit et revint au bout d'environ deux heures avec une bouteille de café à l'orge et au lait et du pain.

S'apercevant, alors, combien j'étais épuisé et prenant connaissance de l'état de mes habits et surtout de ma chaussure, le digne homme insista pour que je le suivisse à sa cabane pour me faire sécher, me réchauffer et dormir.—Je ferai la garde autour de ma

maison, dit-il, et je vous promets que personne n'y arrivera sans que vous soyez averti à temps.

Je me rendis à l'invitation de mon excellent compatriote. Après avoir dépoillé mes habits de dessus et mes chaussures, dont la brave femme de ce brave homme prit de suite le plus grand soin, je me jetai sur une robe de buffle près d'un poêle bien chauffé et je m'endormis.

J'avais fait promettre à mon hôte de m'éveiller au bout de trois heures ; ce qu'il fit. Pendant ces trois heures, il avait monté, autour de sa demeure, la garde la plus fidèle qui ait jamais veillé sur la vie d'un de ses semblables. . . . Brave ami, que Dieu le bénisse, lui et sa famille, et que sa noble action soit ajoutée dans la mémoire des canadiens à toutes celles qui ont honoré notre race !

J'étais tellement allourdi dans le moment que je ne pensai pas à demander à mon hôte son nom ; depuis, il m'a été impossible de le découvrir.

Je m'habillai et mangai quelque chose, bien que sans faim sensible (j'avais un peu de fièvre), puis mon généreux hôte me mit dans un sentier qui conduisait vers St. Timothée, m'accompagnant encore pendant quelque temps.

Je retournais vers St. Timothée, parceque je sentais l'impossibilité pour moi de gagner la frontière par la forêt. Mon nouveau projet était de tâcher de m'ad-

joindre, quelqu'un aussi intéressé que moi à fuir vers les Etats-Unis, afin de prendre par eau, en remontant le lac Saint François, la route de l'exil.

J'arrivai à la sortie du bois au matin du 14 Novembre : ne voulant pas me diriger vers les maisons de jour, je dus attendre toute la journée, au bord du bois, sous une pluie glaciale, le retour de la nuit. Je repris ma route vers neuf heures du soir et, peu après, je frappais à la demeure d'un cultivateur de ma connaissance. Le propriétaire vint à la porte et me demanda mon nom que je lui déclinai ; la porte s'ouvrit pour me recevoir.

En apprenant qui j'étais, la femme de mon hôte laissa échapper une exclamation involontaire de crainte :—Mon Dieu ! qu'allons-nous devenir ! J'étais un objet de terreur parmi les miens ! Le brave cultivateur s'écria de suite :—Il arrivera ce qu'il plaira à Dieu ; mais nous ne le laisserons certainement pas mourir faute de secours. Sa femme se mit de suite à me préparer à manger.

Après le repas, on m'offrit à me reposer ;—Mais, dis-je à mes généreux compatriotes, ma présence vous compromet et je ne voudrais, pour rien au monde, être la cause pour vous d'un malheur.

—Nous allons veiller, me répondit M. Hurtubise (c'est le nom de mon hôte), afin qu'il n'arrive rien de fâcheux ni à vous ni à nous.

Je dormis cette nuit dans un bon lit, préparé avec le soin que mettent à ce qu'elles font nos bonnes ménagères canadiennes, et à trois heures du matin je me remis en chemin pour gagner le voisinage du fleuve. Je m'installai dans le fenil d'une grange où je demeurai près de deux jours caché, sans oser laisser soupçonner ma présence. Le second jour, pressé par la faim, je me présentai à un homme que je connaissais, serviteur chez le propriétaire de la grange dans laquelle j'avais cherché asile.

J'apparus à ce pauvre homme comme une ombre venant de l'autre monde, il demeura quelques moments sans pouvoir articuler une parole, puis revenu à lui :

—Comment, c'est vous, dit-il, on vous cherche partout, on a brûlé vos propriétés et M. Brown a mis votre tête à prix ! . . .

Je recommandai le silence à mon interlocuteur, le priant de bien vouloir dire à son maître, mais à lui seul, que j'étais sur ses terres et de m'apporter quelque chose à manger. Le brave homme revint bientôt me dire que son maître n'était pas en ce moment à la maison et me remit une abondante provision de pain et de lait.

Le lendemain matin le propriétaire vint à moi, me donna des renseignements et me dit que ma présence était pour lui et sa famille d'un danger extrême. Je le priai de me souffrir dans sa grange, jusqu'à ce que je pus voir trois amis que je lui nommai, en le priant de

vouloir bien les avertir et de ménager entre nous un rendez-vous, dans un endroit écarté mais voisin de celui ou j'étais.

Au coucher du soleil, le propriétaire revint et m'annonça que les personnes que je voulais voir se trouveraient à un endroit qu'il m'indiqua, sur les neuf heures du soir. En effet je trouvai mes trois amis à l'heure et à l'endroit indiqués.

Ils me déclarèrent que mon projet était impraticable, qu'il n'y avait pas moyen de remonter l'eau dans cette saison, que le fleuve et le lac étaient en partie couverts de glaçons ; mais l'un d'eux, M. Héneault, jeune homme comme moi, qui vivait avec sa respectable mère, m'offrit l'hospitalité de sa maison pour y rétablir mes forces et ma santé déjà fort altérée, et y attendre l'occasion favorable de traverser le fleuve au côté nord où je pouvais être plus en sûreté.

Je n'ai cessé de garder pour ce digne ami la reconnaissance que je lui dois, qu'il accepte le renouvellement d'expression que je lui en offre ici. Je reçus de M. Héneault, dans sa maison, l'accueil d'un frère et de sa noble mère les traitements que la mienne m'ent donné en-je alors été sous le toit paternel (mes bons parents demeuraient alors, comme aujourd'hui, à Saint Policarpe). Ce fut le 18 Novembre, vers le minuit, que je franchis le seuil de cette demeure hospitalière.

Jusqu'ici je n'ai eu qu'à rendre compte des généreux dévouements et des charitables soins qui m'ont été prodigués, par diverses familles, pendant ces terribles journées, tous ceux que j'ai mentionnés jusqu'ici, leurs femmes et leurs enfants, m'ont gardé un secret que nul d'eux n'a trahi ni même laissé percer ; maintenant j'aurai la douleur de signaler la contre-partie de ces nobles actions. Les causes les plus saintes ont des apostats et des traîtres, les nations les plus chevaleresques ont leurs renégats ;... nous avons eu les nôtres.

Quelques individus, que je ne veux pas nommer, parceque d'abord je leur ai pardonné, puis parceque je ne veux pas contribuer à marquer d'infamie le nom que portent leurs enfants, lesquels, je l'espère, vaudront mieux qu'eux, quelques individus, naguères mes compagnons d'armes, s'étaient abouchés avec M. le major Denny, de l'armée régulière, qui commandait un détachement stationné dans l'endroit, ils avaient fait des révélations et avaient obtenu de ce dernier, parait-il, la promesse d'un pardon immédiat s'ils parvenaient à découvrir ma retraite.

Ces malheureux, m'ayant choisi pour victime, avaient mis sur mon compte presque toute la responsabilité du mouvement, afin de donner plus de prix à leur acte et de s'assurer par là une plus grande garantie d'obtenir leur grâce. Les traîtres n'eurent

pas de peine à découvrir ma retraite, attendu qu'on ne se défait nullement d'eux ; aussi, le 20 Novembre au matin, mes généreux hôtes et moi vîmes la maison investie par des soldats entre les mains desquels je me livrai sans délai, pour ne pas compromettre plus-longtemps et plus avant mon ami et sa vénérable-mère.

IV

PRISONNIER.

Je fus conduit devant M. le Major Denny, qui, en apprenant mon âge, vit de suite que ma personne n'avait pas toute l'importance que lui avaient donnée ceux qui venaient de trafiquer de mon sang ; aussi, soupçonnant quelqu'imposture de ce côté ou peut être voulant sauver les apparences, il fit arrêter les misérables délateurs.

On avait converti le moulin à farine de Beanharnais en prison provisoire et c'est là que je fus conduit. Nous nous trouvions réunis dans cet endroit une quarantaine d'accusés, parmi lesquels étaient les quelques traîtres dont personne ne soupçonnait alors l'infâme conduite. Les prisonniers occupaient le deuxième étage du moulin qui n'était point chauffé, malgré un froid très vif de la fin de Novembre ; on les tenait au régime du biscuit sec et de l'eau.

Je n'avais été que quelques instants au milieu de mes compagnons de captivité, lorsqu'on vint me reprendre pour me conduire dans une autre partie du moulin.

occupée par le meunier, laquelle partie m'était, me dit-on alors, destinée pour prison temporaire. Je ne savais à quoi attribuer ce traitement spécial qui était une très grande faveur dans les circonstances ; mais le meunier m'apprit bientôt que je devais cette faveur à l'intercession de personnes influentes du village, qui voulaient reconnaître les bons procédés que j'avais eu pour elles alors que Beauharnais était au pouvoir des patriotes. Je priai le meunier de vouloir bien remercier pour moi ces excellentes personnes.

Je reçus les visites et les consolations de plusieurs de nos ci-devant prisonniers, pendant cette captivité transitoire, et je tiens à les remercier ici, entre autres M. Wilson, dont je n'oublierai jamais les bons services.

Le quatrième jour après mon arrestation, au matin, on me fit monter de nouveau au second étage où je retrouvai mes compagnons et en plus grand nombre ; car on faisait tous les jours des arrestations. Nous étions encore sans feu ; mais le régime alimentaire était changé, on nous donnait un peu de viande et on permettait aux familles canadiennes du village de nous fournir des provisions.

Messire Quintal, curé de Beauharnais, nous visitait et nous faisait apporter des douceurs ; c'est encore à sa sollicitude que nous dûmes d'avoir un poêle au bout de quelques jours : il en était temps, car nous souffrions horriblement du froid.

Qu'il me soit permis d'introduire ici une réflexion

qui me fait du bien au cœur, à moi enfant de l'Eglise Catholique, réflexion sur le rôle du prêtre. Au commencement de ce terrible mois de Novembre 1838, le village de Beauharnais était au pouvoir de l'insurrection, les amis du gouvernement étaient prisonniers et tremblaient, le prêtre était là qui les protégeait, et pour eux la plus grande faveur était, bien qu'ils fussent protestants, qu'on leur permit de s'aller abriter sous le toit du presbytère. . . A la fin de ce même mois de Novembre, le même village est au pouvoir des troupes anglaises et les patriotes sont prisonniers à leur tour, c'est encore le même prêtre qui protège ces autres prisonniers et adoucit les rigueurs de leur dure captivité !

Les arrestations continuaient et on vint un jour nous dire que la prison de Montréal, regorgeant de prévenus, on allait faire notre procès à Beauharnais où l'on se disposait à ériger l'échafaud destiné à l'exécution des plus compromis.

Le même magistrat dont j'ai déjà parlé avait, je ne sais par quelle autorité, ordonné à tous les canadiens de venir livrer les armes qu'ils avaient en leur possession : un certain nombre se rendirent à cet ordre et ces armes étaient de suite brisées sous les yeux de ceux qui les livraient. Cet homme s'était acharné contre la famille d'un habitant du village de Beauharnais, M. Provost ; non content d'avoir fait arrêter le chef de cette famille dont les propriétés avaient

été incendiées, il poursuivait de ses persécutions sa pauvre femme qui, chargée de ses trois enfants, était forcée d'errer de maison en maison pour trouver un asile, dont son persécuteur la chassait bientôt. Ce fut un colonel de l'armée régulière, M. le Colonel Gray, qui mit fin à cette sauvage vengeance, en assignant une demeure à la malheureuse famille : honneur en soit rendu à ce brave militaire.

Le 1er décembre, après nous avoir fait subir un interrogatoire, on nous lia deux à deux, au nombre de cinquante deux, presque tous pères de familles, et nous partimes pour Montréal sous escorte. Il y avait un peu de neige et il faisait froid. Dans l'après-midi on nous traversa en bateaux du village du Sault-Saint-Louis à La Chine, où nous arrivâmes vers les cinq heures du soir. Nous fumes logés dans un hangard sans feu, pour y passer la nuit.

Nous reçumes, à notre arrivée à La Chine, la visite de quelques individus qui nous informèrent que Cardinal, Duquette et plusieurs autres subissaient en ce moment leur procès et qu'on allait bientôt les mettre à mort ; certains volontaires nous faisaient à nous-mêmes des menaces d'un sort semblable.

Le soir Madame Papin, de Lachine, accompagnée de sa fille, vint nous apporter des provisions préparées de leurs mains charitables et nous donner de bonnes paroles de sympathie et de consolation, dont Dieu

leur tiendra bon compte au jour des récompenses des bonnes actions.

Le lendemain matin nous nous mîmes en route pour Montréal, escortés par des soldats d'un régiment écossais dont les musiciens nous ennuyèrent, de la musique de leurs cornemuses, pendant presque tout le trajet. A notre entrée dans le Faubourg des Récollets, cette musique fit place à un concert d'injures, de malédictions et de menaces, organisé par une populace ennemie, dont les cris de—*Shoot-them ! Hang them !* (*Tuez les ! Pendez-les !*) nous accompagnèrent jusqu'à la Pointe-à-Callières, où l'on nous logea dans un hangar érigé en prison, où déjà un très grand nombre de prisonniers étaient entassés. On avait barricadé les fenêtres, érigé des latrines sans égout à l'intérieur et établi des poêles pour cuire les aliments : . . il est facile d'imaginer quel air nous respirions dans ce taudis.

Le troisième jour de notre détention dans cet endroit, M. de Saint-Ours, alors Shérif de Montréal, vint nous rendre visite, et, voyant l'état déplorable dans lequel nous étions, prit sur lui de faire enlever les barricades des fenêtres qui interceptaient le passage de l'air et de la lumière ; de cette sorte on nous procura un peu de l'un et de l'autre de ces éléments si essentiels à l'existence.

Plusieurs de nous demeurâmes cinq semaines dans cette affreuse prison. Je dois ici consigner le fait des charitables services d'un des gardiens de la prison du nom de Devillerais qui, pendant le peu d'heures libres que lui laissaient ses pénibles fonctions, avait la bonté

d'aller acheter pour nous des provisions dont la pauvre pitence réglementaire nous faisait un grand besoin.

Le 8 décembre nous apprîmes la condamnation à mort de nos amis dont voici les noms : Joseph Narcisse Cardinal, notaire ; Joseph Duquette, étudiant en loi ; François Maurice Lepailleur, huissier ; Jean Louis Thibert, Jean Marie Thibert, Joseph Lécuyer, cultivateurs ; Léandre Ducharme, commis marchand ; Joseph Guimond, Louis Guérin et Antoine Côté, cultivateurs. L'instruction du procès de ces patriotes duraient depuis le 28 Novembre. Ces dix jours avaient semblé bien longs à certains journaux anglais : on se rappelle que quelques-uns d'entre eux écrivaient qu'il n'était pas nécessaire d'y mettre tant de cérémonies, et qu'on n'avait *pas besoin d'engraisser ces gens là pour la potence.*

Le 19 décembre, un des gardiens nous dit que Cardinal et Duquette avaient été notifiés de se préparer à monter sur l'échafaud sous deux jours. Cela nous fit espérer au moins que les autres auraient un meilleur sort.

Ce fut le 21 décembre, à 9 heures du matin, que nos deux infortunés compatriotes montèrent sur l'échafaud, dressé au-dessus de la porte du mur de ronde de la prison de Montréal : ils étaient soutenus par Messire Labelle, alors curé de Chateauguay, leur confesseur.

Quelques heures après l'exécution, Messire Labelle vint nous voir et nous raconta les terribles circonstances de cette scène. Le pauvre jeune Duquette (il n'avait que 22 ans) eut beaucoup à souffrir ; l'exécuteur dû le reprendre à deux fois, la corde mal ajustée, s'étant dérangée dans la chute, lui avait fait donner du visage contre le bord de l'échafaud et l'avait ensanglanté.

Ce jour fut un jour de profonde tristesse pour nous ; mais nous étions presque assurés du salut éternel de nos amis et nous passâmes en prières une partie de ces longues heures du jour de l'exécution de nos frères. Nous nous attendions, plusieurs d'entre nous du moins, au même sort ; car les procès politiques se succédaient sans interruption devant la Cour martiale, malgré les généreuses autant qu'habiles protestations des avocats des accusés, MM. Drummond (*) et Hart, lesquels ne cessaient de protester contre l'incompétence du tribunal et l'illégalité des procédés. On sait que les douzes exécutions qui ont eu lieu, en vertu des condamnations de ce tribunal exceptionnel et arbitrairement établi, ont été qualifiés de *meurtres judiciaires* par des juristes distingués du parlement anglais.

On ne devra pas s'étonner de ne pas voir de noms canadiens-français ajoutés à ceux de nos défenseurs

(*) Que les temps sont changés ! Depuis, un grand nombre des accusés de ces jours là ont été ou sont encore des fonctionnaires publics, distribués à tous les degrés de l'échelle, et leur avocat principal, l'honorable M. Drummond, après avoir occupé les plus hautes fonctions politiques, est un des juges du premier tribunal de notre pays.

devant la Cour martiale : la raison en est que le nom canadien étant de soi suspect aux yeux des autorités du jour ; des compatriotes nous eussent fait plus de mal que de bien, par le fait seul de leur origine. On en eut la preuve dans la manière dont furent reçus MM. Féréole Pelletier et R. A. R. Hubert par quelques membres du tribunal qui nous jugeait, dans une tentative d'intervenir en faveur des accusés : on leur répondit, m'a-t-on dit, ces mots :—“ Des rebelles qui défendent des rebelles. ”

Quand je dis un mot en passant sur la compétence du tribunal devant lequel nous étions appelés à comparaître, je n'entends pas trouver extraordinaire qu'on nous ait fait un procès, ni même m'élever contre les sentences en tant que liées avec les faits ; mais j'entends dire que l'on violait les droits garantis par ces mêmes lois qu'on nous accusait d'avoir voulu renverser. . . . Au reste, c'est un résultat à peu près inévitable de toute révolution et, pour ma part, en posant l'acte j'en avais accepté toutes les conséquences : ce qui ne me privait cependant pas du droit de faire valoir, dans la défense de ma vie, toutes les exceptions de droit et les faits qui militaient en ma faveur.

Le 8 janvier 1839 je reçus l'ordre de me tenir prêt à comparaître devant la Cour Martiale, onze de mes compagnons de captivité reçurent aussi la même

injonction. Le 9 janvier nous fûmes conduits liés, dans une voiture cellulaire, à la Prison-du-Pied-du-Courant. En franchissant l'enceinte de cette prison, nous passâmes sous l'échafaud tout frais teint du sang de nos amis Cardinal et Duquette.

Quelques heures après notre arrivée dans ce lieu, MM. Drummond et Hart vinrent nous rendre visite dans nos cachots et nous demander les renseignements dont ils avaient besoin pour notre défense.

De temps en temps, pendant notre captivité, certaines autorités de l'époque nous avaient fait subir des interrogatoires, dans lesquels on essayait à obtenir des informations contre les principaux chefs du parti canadien contre lesquels n'existait pas le fait de flagrant délit de prise d'armes. Je mentionne ce fait, pour montrer toute l'horreur de notre situation : on sait au reste que, dans ces occasions, il ne manque pas d'hommes dont le zèle dépasse souvent l'attente des pouvoirs qui les emploient, il n'est donc pas étonnant que nous ayons rencontré de ces hommes sur la pénible route que nous parcourions alors. D'autre côté, il est juste comme il est consolant de dire que plusieurs officiers de l'armée et des employés civils du gouvernement d'alors ont fait preuve, à notre égard, de sentiments qui les honore et ont eu pour nous la conduite que les bons cœurs et les esprits honnêtes savent toujours tenir à l'endroit de ceux que le malheur a frappés.

Cela me rappelle que je ne dois pas oublier de consigner ici la noble générosité du clergé et des habitants de Montréal qui, pendant le cours de ce triste et rigoureux hiver, n'ont pas laissé passer un jour sans apporter des secours ou des consolations aux prisonniers politiques réunis par centaines dans l'enceinte de leur ville. Plusieurs dames canadiennes, entre autres Mesdames Gauvin et Gamelin, (*) ont fait preuve d'une charité et d'un dévouement que ni le froid, ni la fatigue, ni les contrariétés, ni les embarras n'ont pu ébranler. Je voudrais pouvoir ici les remercier dignement, tant en mon nom qu'au nom de mes compagnons, mais les paroles sont impuissantes en pareille occurrence, Dieu seul s'est réservé le pouvoir de récompenser de telles actions : ces nobles femmes se sont faites Sœurs-de-Charité, elles iront, dans la joie qui ne voit pas de douleurs, se réunir aux chœurs que forment dans le ciel les saintes filles de la charité catholique.

(*) Madame Gauvin nous parlait souvent de son fils qui, lui aussi, avait été impliqué dans les mouvements insurrectionnels et auquel elle avait vu prendre, l'année précédente, le chemin de l'exil.

Madame Gamelin a été, depuis, fondatrice du couvent des Sœurs-de-la-Providence à Montréal.

V

LE PROCÈS.

Nous fûmes traduits pour la première fois devant la Cour Martiale le 11 janvier, nous étions, comme je l'ai dit, douze en me comptant. Voici les noms de mes co-accusés : le Dr. Perrigo, J. Bte. Henri Brien, Chevalier de Lorimier, Joseph Dumouchel, Louis Dumouchel, Ignace Gabriel Chèvrefils, Jacques Goyette, Toussaint Rochon, Joseph Wattier, Jean Laberge et F. X. Touchette.

Immédiatement à la suite de notre présentation devant nos juges, le Major Général Clitherow, président du tribunal, composé de quinze officiers de l'armée, nous fit conduire dans une pièce voisine de l'audience (cette Cour Martiale tenait ses séances dans le vieux Palais de Justice) où nous demeurâmes une dizaine de minutes, à l'expiration desquelles on nous fit revenir dans le lieu des séances de la cour, tous à l'exception de M. le Dr. Perrigo qui n'a jamais subi de procès. Le docteur nous donna pour explication de cette étrange exception, qu'il devait cette faveur à son titre de franc-maçon. J'espère

bien, pour ma part, ne recevoir jamais de faveur pour appartenir à une société défendue par l'Église. . . La franc-maçonnerie, ou quelque chose d'aussi peu recommandable avait donc réduit notre nombre à onze. Le Dr. Perrigo n'était pas d'origine française.

La procédure avait lieu en anglais, langue que la plupart d'entre nous ne comprenaient pas ou à peine ; mais nos avocats, MM. Drummond et Hart, étaient infatigables et nous tenaient au courant de ce qui se passait, sur notre compte, pour ainsi dire à notre insu. Que ces messieurs veulent bien accepter ici l'expression bien pâle mais bien sincère de ma reconnaissance.

Tous les matins à neuf heures nous étions conduits au palais de justice, dans la même voiture qui nous avait amenés de la Pointe-à-Callière à la prison, escortés par un détachement de cavalerie volontaire.

Le 18 janvier furent exécutés cinq autres compatriotes, dont le procès avait eu lieu avant le nôtre, Théophile Decoigne, Joseph Robert, Ambroise Sanguinette, Charles Sanguinette et F. X. Hamelin. L'exécution eut lieu à neuf heures et, ce jour, on retarda pour nous l'heure de nous rendre en cour. A neuf heures trois quarts on nous mit en route. . . près de la porte de la prison, nous vîmes les cinq cadavres de nos amis étendus sur la neige dans leur toilette de condamnés ! . . .

Il semblerait que de pareilles scènes auraient dû

suffire à contenter la rage de haine dont une certaine portion de la population était alors animée ; mais non !.. Un volontaire nous dit, en nous montrant du doigt ces cadavres dont la vue nous seignait au cœur, que bientôt nous en aurions autant ; et, ce jour là, notre voiture souleva sur son passage les mêmes menaces, les mêmes insultes et les mêmes vociférations que les autres jours.

Notre procès fut signalé par un accident arrivé à l'un de nos juges, dont j'aime mieux taire le nom. Il avait eu la mâchoire inférieure cassée d'un coup donné par un canadien du faubourg Saint Joseph, dans une querelle dont une bataille de chiens, paraît-il, avait été la cause ou le prétexte. Nous le revîmes après, sur son siège de juge, la figure entourée de bandelettes.

Le burlesque se mêlait au tragique pour nous abreuver de toutes les souffrances et de toutes les humiliations ; mais un sentiment plus puissant que toutes les souffrances nous soutenait, le sentiment religieux ; la religion avait maintenu le courage de ceux de nos amis mis à mort, elle leur avait inspiré le pardon des injures et montré le ciel ouvert au-dessus de l'échafaud ; la religion nous soutenait aussi nous pendant ces terribles journées. Les membres du clergé nous rendaient de très fréquentes visites : Monseigneur de Montréal, alors Monseigneur Lartigue et son coadjuteur Mgr. Bourget vinrent nous apporter des consolations spirituelles : MM. les abbés Truteau et

Lavoie, de l'Evêché, nos confesseurs, venaient à peu près tous les deux jours nous préparer à la mort. Si ces lignes arrivent jusqu'à ces dignes ministres de la religion, qu'ils veulent bien accepter les remerciements que je leur offre du plus profond de mon âme, et qu'ils veulent bien, eux, offrir à Dieu quelques aspirations, pour que les dispositions qu'ils m'ont inspirées, en vue de la mort du gibet à laquelle j'ai échappé, m'accompagnent en face de la mort quelle qu'elle soit qui devra me faire payer le tribut de la nature déçue de l'homme.

Pendant mon procès, mes parents vinrent de Saint Polycarpe, pour me rendre visite. Arrivés à Montréal, à ce temps du jour où nous étions devant nos juges, mon père et ma mère s'étaient placés au pied de l'escalier extérieur du Palais-de-Justice. Au moment où, enchaînés deux par deux par les poignets et conduits entre deux haies de soldats, nous reprenions le chemin de la prison, au sortir de l'audience, mes regards se rencontrèrent avec ceux des auteurs de mes jours. C'était au bas de l'escalier. A peine nous étions nous vus et reconnus que ma mère, prompte comme l'éclair, laissant le bras de mon père, s'élança vers moi en criant :—“ *Ah ! ce pauvre enfant !* ” Et, comme ces paroles et la vue de cet élan maternel traversaient tout mon être, je vis les soldats écarter ma mère que mon père avait suivi pour l'entraîner

loin du lieu de cette scène, encore aujourd'hui la plus présente à mon imagination de toutes celles dont j'ai été ou l'auteur ou le témoin, dans le cours de ces événements si plein de scènes tragiques.

—O Marie! la mère des douleurs et des malheureux de ce monde, m'écriai-je en moi-même, en montant dans la voiture cellulaire, priez pour ma pauvre mère!

Deux heures plus tard, mes bons parents entraient dans ma prison et m'embrassaient... De deux fois, presque coup sur coup, ma mère perdit connaissance dans mes bras; deux fois que je sentis les battements de son cœur cesser près du mien qui battait à se fendre!... J'endurai, dans ce moment, la plus grande angoisse qui m'ait été donnée d'endurer dans le cours d'une existence qui n'en a pas manqué!

A la suite d'un ajournement de deux jours, notre cause fut continuée et terminée le 21 janvier. Huit fois nous avons été trainés, les fers aux mains, devant le tribunal exceptionnel qui devait décider de notre existence. Pendant ces longs jours de notre procès, les outrages et les avanies ne nous ont point fait défaut, de la part de la populace qui s'amassait sur notre passage et qui envahissait les abords du tribunal. Quelques-uns de nos juges même ne nous épargnaient pas les sanglantes insultes: c'est ainsi que quelques

uns d'entre eux s'amusaient, durant les séances, à dessiner des bonshommes pendus à des gibets, et ces grossières caricatures, qu'ils se passaient sous nos yeux: paraissaient les amuser beaucoup. . . . Que ces plaisanteries soient légères à leur conscience.

Je dois à la justice et à la reconnaissance de dire que, pour ce qui me regarde, les témoins de la couronne m'ont montré beaucoup de sympathies et n'ont point oublié de témoigner de ce qui pouvait m'exonérer ou pencher en ma faveur.

J'entre dans ces détails, parceque c'est de l'histoire et parceque, dans tout cela, il y a un profond enseignement pour tout le monde.

Le 24 janvier, vers les trois heures de l'après-midi, on nous fit passer, les uns après les autres, dans la chambre du geolier, ou les trois *juges-avocats* de la Cour martiale, MM. Dominique Mondelet, C. D. Day et le capitaine Muller, nous donnèrent communication de la sentence. . . . Nous étions tous les onze condamnés à être pendus (*) ! . . .

(*) Les sentences étaient conçues en ces termes :—“ *That N... N... be hanged by the neck till he be dead, at such time and place as His Excellency the Lieutenant General Commander of the forces in the Provinces of Lower and Upper Canada, and Administrator of the Government of the said Province of Lower Canada, may appoint !* ”

“ Que N... N... soit pendu par le cou jusqu'à ce qu'il soit mort, à tels temps et lieu que voudra bien indiquer Son Excellence le Lieutenant Général, commandant les troupes dans les Provinces du Bas et du Haut Canada et administrateur du Gouvernement de la Province du Bas-Canada. ”

Nous nous attendions à cette décision ; mais une pareille sentence ne cesse pas pour cela de produire une profonde impression, et puis, la plupart de mes compagnons étaient des pères de famille, dont les femmes et les enfants étaient déjà sur le chemin, par suite de l'incendie de leurs propriétés. Pour moi, je voyais ma mère succombant sous le poids de sa douleur !

Nous fûmes bientôt après mis en cellules fermées à la clef, deux par deux, et dans le voisinage d'autres prisonniers également condamnés à mort, pour, là, attendre le jour de l'exécution qui n'était point fixé. A peine les juges-avocats venaient ils de nous laisser que les deux charitables prêtres, dont j'ai déjà parlé, MM. Truteau et Lavoie, ayant appris la nouvelle de notre condamnation, étaient auprès de nous ; ils demeurèrent dans la prison jusqu'à huit heures de soir, occupés de leur ministère de salut.

VI

LES CONDAMNÉS.

Nous étions donc en cellules, deux à deux ; nous demeurâmes ainsi séquestrés pendant quelques jours, durant lesquels un excellent homme du nom de Lesiége, accusé politique lui même, mais peu compromis, faisait cuire nos aliments, dans le corridor qui séparait nos cellules et qu'il habitait. Bientôt il nous fut permis de nous réunir dans ce corridor, depuis les dix heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi : ce fut, comme on peut l'imaginer, une grande consolation pour nous et quelque chose dont notre santé avait besoin.

Nous ne conservions pas grand espoir d'un sursis, les scènes dont nous avons été témoins étaient de nature à nous faire abandonner toute espérance ; mais quelle est la position, si désespérée qu'elle soit, qui puisse déraciner entièrement du cœur de l'homme l'espoir ou l'illusion ?

D'après ce que nos avocats avaient pu apprendre,

nous étions, bien que réunis tous ensemble dans la même sentence de mort, classés dans les notes des Juges dans l'ordre suivant de culpabilité. 1°. De Lorimier, 2° J. B. Brien, 3° Joseph Dumouchel, 4° Toussaint Rochon, 5° F. X. Pricur, 6° Jos Wattier, 7° Jean Laberge, 8° Gabriel Chèvrefils, 9 Jacques Goyette, 10° Louis Dumouchel, 11° F. X Touchette.

Pendant le cours de notre procès, un de mes généreux défenseurs, M. Hart, m'avait dit qu'il tenait de bonne source que des personnes influentes avaient présenté une pétition à son Excellence l'Administrateur Sir John Colborne, me recommandant personnellement à la clémence royale dont il était dépositaire comme représentant le souverain. Cette requête était dûe, me dit-on, aux efforts et aux sollicitations des excellentes dames de la famille Ellice, qui voulaient bien ainsi reconnaître les bons procédés que j'avais eu pour elles, alors que chef de troupe dans le village de Beauharnais.

Mon père et ma mère vinrent de nouveau me voir dans les premiers jour de Février. Après les instants donnés à l'effusion des sentiments de la nature en pareilles circonstances, je parlai à mes parents de ma mort, en leur disant qu'il fallait être prêts pour le pire. Je voulais leur épargner, le cas échéant de mon exécution, les terribles scènes qui précèdent l'ascension de l'échafaud, et je leur dis que je désirais leur dire

le dernier adieu la veille du jour qui serait fixé. Je leur appris que les autorités remettaient aux familles les corps des exécutés, et je les priai de vouloir bien déposer mes restes dans le cimetière de ma paroisse natale, à l'ombre de l'église où le baptême m'a fait chrétien et où j'ai fait ma première communion. A ces paroles adressées à mes bons parents, ma mère répondit, d'une voix assurée, que je ne mourrais pas sur l'échafaud :—“ Prions la Sainte Vierge, elle te sauvera, me dit-elle ” . . . Un instant après, nos larmes et nos embrassements, à tous trois, mettaient fin à cette visite.

Que de scènes de ce genre et de plus déchirantes encore n'ont pas vu ces murs de la prison du Pied-du-Courant. Tous mes compagnons de captivité et de condamnation étaient pères de familles, à l'exception de deux. Les femmes et les enfants venaient voir ceux que la main du bourreau allait bientôt, en toute probabilité, arracher à leur affection . . . Tout cela se passait sous nos yeux ; nos peines comme notre condamnation étaient presque communes entre nous. De toutes les pauvres femmes des condamnés Madame De Lorimier est celle qui m'inspirait le plus de pitié : c'était comme un pressentiment, et puis, cette pauvre famille, en perdant son chef, perdait tout moyen d'existence. Notre malheureux ami parlait chaque fois à sa femme de sa pauvreté, il cherchait à trouver quelque moyen à lui suggérer pour pouvoir élever ses

enfants, et, dans l'impossibilité de trouver ce moyen sous des formes saisissables, il finissait toujours par lui dire :—“ La Divine Providence ne t'abandonnera pas. ”

Le 12 Février, deux des messieurs du Séminaire de Saint Sulpice vinrent nous rendre visite, sur les huit heures du soir. Ils venaient, à cette heure avancée, nous communiquer la nouvelle qu'ils avaient apprise, savoir : que les autorités avaient fait une commande de sept cercueils... Ils venaient surtout nous exhorter à offrir à Dieu, de bon cœur, le sacrifice d'une vie périssable, pour obtenir la faveur d'une existence éternelle de bonheur. Ces bons messieurs demeurèrent une heure dans la prison, conversant des choses d'en haut et priant de temps à autre, puis il prirent congé de nous en nous bénissant.

Les premiers de la liste que j'ai donnée plus haut allaient donc être exécutés, nous nous en tenions alors comme assurés, et j'étais du nombre. Je crois pouvoir dire que cette perspective me trouvait calme et résigné : en prenant les armes au mois de Novembre, je ne me faisais point d'illusion sur les dangers de toutes sortes auxquels je m'exposais et, depuis, je m'étais familiarisé avec l'idée de mourir sur l'échafaud, au point que la question n'était plus pour moi qu'une question de temps.

Dans le silence de ma cellule, et de la nuit, après le départ des bons prêtres, je m'entretins avec mon Dieu pendant quelques heures, puis je me couchai et dormis jusqu'au matin d'un profond et tranquille sommeil ; car tout n'est pas tristesse et terreur dans l'aspect de la mort pour un chrétien. Comment pourrait-il en être autrement, pour celui qui nourrit son esprit et son cœur des magnifiques promesses faites à ceux à qui leur foi permet de dire : " J'ai espéré en vous Seigneur, et je ne serai pas confondu. " Telles étaient mes pensées, et j'en suis certain celles de mes compagnons, entre les bras secourables de l'Eglise qui nous préparait au passage d'une vie de misère à une vie glorieuse par les soins de ses ministres.

La communication qui nous avait été faite le soir par les bons prêtres l'avait été individuellement et dans nos cachots ; le lendemain matin à dix heures, heure de notre réunion dans le corridor, ce fut une scène touchante que celle de notre entrevue : ceux qui se croyaient maintenant exempts de l'échafaud se montraient plus affligés que nous qui nous attendions à mourir bientôt. N'eut été la pensée des êtres chéris que les condamnés laissaient sur la terre, je crois vraiment qu'il y aurait eu une véritable joie tranquille à se sentir ainsi sur le bord du tombeau et sur le seuil de l'éternité.

Des amis vinrent nous rendre visite et nous dire

qu'il était bruit que les exécutions devaient avoir lieu le vendredi suivant au matin, nous étions alors au mercredi ; mais nous n'avions encore reçu aucune notification officielle sur notre sort. Nous étions tous des condamnés à mort, les moments de notre existence appartenaient au bon plaisir de Sir John Colborne, voilà tout ce que nous savions.

A trois heures de l'après-midi, le guichetier vint nous dire que les trois juges-avocats venaient d'entrer au Bureau du Geolier : ils venaient signifier, aux victimes choisies pour le gibet, que le jour de leur exécution était fixé au vendredi prochain. C'était *un peu plus qu'un jour d'avis !*

Quelques instants après, la porte de notre prison s'ouvrit et le geolier, s'arrêtant au milieu de la porte ouverte par son aide, appela :—“ *Charles Hindenlang !* ” Celui-ci, répondant à l'appel, sortit de l'appartement dont la porte fut refermée sur nous. Charles Hindenlang était un jeune français protestant, ayant eu du service militaire et qui, des Etats-Unis où il se trouvait temporairement, avait par enthousiasme joint le mouvement insurrectionnel dans le Bas-Canada.

Environ dix minutes après, la porte s'ouvrit de nou-

veau et le geolier appela : “ *Chevalier de Lorimier* ” ? Celui-ci sortit avec les gardiens et la porte se referma une seconde fois.

Une troisième fois la porte s'ouvrit, j'étais occupé au fond de la salle à faire cuire quelque chose dans une casserole, je m'entendis appeler. Laisant là mon ustensile, je me rendis auprès du geolier, en disant à mes compagnons : — “ C'est mon tour ” ! mais le geolier me dit en anglais : — “ Ce n'est pas vous que j'ai appelé, c'est M. Lepailleur, et c'est simplement pour lui remettre des provisions que lui envoient ses parents. ”

Nos deux malheureux compagnons, De Lorimier et Hindenlang, revinrent bientôt vers nous, et nous dirent en entrant dans le groupe ému que nous avions formé pour les recevoir : — “ Réjouissez-vous, nous sommes les deux seules victimes choisies dans cette section ; mais il y en a trois autres, prises dans les autres parties de la prison, ce sont Rémi Narbonne, François Nicolas et Amable Dannais. ”

Il y avait en ce moment, au milieu de nous, deux dames parentes de l'infortuné De Lorimier, sa sœur et sa cousine, accompagnées d'un monsieur de la famille : ces pauvres dames fondaient en larmes. La victime les consolait par des paroles angéliques pleines

de foi et de résignation. — “ Mon sacrifice est fait, “ disait-il, et j’ai l’espoir d’aller voir mon Dieu ; une “ seule chose assombrit mes derniers moments c’est la “ pensée du dénuement de ma femme et de mes “ enfants ; mais je les confie à la Divine Providence.”

Le pauvre Hindenlang, à qui sa religion n’inspirait pas les mêmes sentiments qu’à de Lorimier, était loin d’offrir, dans ses paroles et dans son maintien, un spectacle aussi digne et aussi consolant. Il était facile de voir que la pensée de la vie future agitait son âme ; ne sachant à quoi s’attacher pour envisager sans défaillance cette immense perspective, il en appelait à son courage personnel, très grand sans doute. Mais qu’il était facile de voir que cette appui n’est qu’un fragile roseau ! Pour s’étourdir et se donner une contenance, il affectait une indifférence stoïque et, de temps à autre, une folle gaieté, peu de mise dans de pareilles circonstances.

Que nous l’avons plaint, en le voyant ainsi marcher vers cet avenir qui, heureux ou malheureux, ne doit jamais avoir de fin ! Un instant nous avons eu l’espoir de le voir entrer dans le sein de l’Église et mourir en emportant le pardon de ceux qui ont reçu mission de lier et de délier sur la terre et pour le Ciel ; notre espoir a été trompé. Il s’est contenté d’admirer ce que la religion catholique produisait sur ses compagnons d’infortune ; mais le courage moral qui répond à la grâce lui a manqué pour les imiter.

Vers les six heures du soir, les guichetiers vinrent nous dire qu'il fallait entrer dans nos cachots, nos visiteurs se retirèrent alors la douleur dans le cœur. J'ai déjà dit que nous étions deux par deux : le compagnon de cachot de De Lorimier avait été, jusque là, le Dr. Brien ; dans ce moment, celui-ci vint me prier de vouloir bien changer de cellule, disant qu'il ne se sentait pas la force de partager le cachot de la victime.

Ah ! c'est que, voyez-vous, il y avait un remord dans la conscience de ce malheureux qui avait obtenu un demi pardon au prix honteux de la délation, comme nous l'apprîmes plus tard. On conçoit, en effet, quel voisinage ce devait être pour lui que celui de cet homme qu'il avait trahi, de cet homme qui allait mourir dans le sein de l'honneur et la paix de son Dieu !

Je devins donc le compagnon de cellule de Chevalier de Lorimier. Le soir, son confesseur vint le voir et demeura seul avec lui pendant une heure, durant laquelle je me retirai dans le corridor. En sortant de ce sublime tête à tête du chrétien repentant avec l'honneur du pardon, De Lorimier était calme, sa figure semblait même respirer une douce gaieté. Nous fûmes de nouveau renfermés ensemble : je priai avec lui une partie de la nuit, puis nous nous endormîmes paisiblement l'un à côté de l'autre.

Le matin je le trouvai tranquille et reposé ; il pria longtemps, puis il me parla longuement de sa femme et de ses enfants, il les confiait à la Providence : c'est à peine si je pouvais répondre à sa parole si touchante, si résignée, si chrétienne, tant l'émotion me dominait.

Lorsque les cellules furent ouvertes, le matin à l'heure ordinaire de dix heures, tous les regards se tournèrent, avec un intérêt mêlé de tristesse, vers les deux victimes que le jeune Guillaume Lévêque, compagnon de cachot d'Hindenlang, et moi compagnon de Lorimier, conduisimes par le bras vers les groupes discrètement formés de nos camarades d'infortune. De Lorimier était résigné et digne, Hindenlang courageux et bruyant. Je préparai quelque chose pour notre déjeuner ; mais De Lorimier mangea peu. Il se promenait d'un pas mesuré dans le corridor et souvent nous parlait de sa femme qui devait le venir visiter dans l'après midi ; il redoutait cette entrevue pour son infortunée compagne.

Vers les trois heures de l'après-midi Madame de Lorimier, accompagnée de la sœur et de la cousine de son mari, et conduite par un M. de Lorimier cousin du condamné, entrèrent dans notre logement. Madame de Lorimier portait sur sa figure une expression de douleur à fendre le cœur, mais elle ne pleurait pas : ses deux compagnes fondaient en larmes.

Nous avons pris des arrangements pour donner, à nos deux malheureux amis, un diner d'adieu. La table chargée de mets préparés, sur notre ordre, par le geolier, avait été placée dans une pièce située près de la porte et qui donnait sur le corridor. A quatre heures on se mit à table, Hindenlang présidait au banquet. De Lorimier n'occupa pas le siège qui lui était réservé ; mais il vint prendre avec nous un verre de vin. Pendant le repas, il se promenait dans le corridor ayant Madame de Lorimier au bras ; les autres membres de sa famille occupaient des sièges, tantôt dans sa cellule, tantôt dans le corridor : les dames, de temps à autre, prodiguaient à la malheureuse épouse des caresses de consolation.

Il régnait à notre table une certaine gaïeté triste qu'Hindenlang, pour sa part, faisait quelquefois bruyante. Pendant ces instants de récréation, furent admis, par les autorités de la prison, six curieux, parmi lesquels, me dit-on, se trouvait le rédacteur du journal "*The Herald*" ; ils se tinrent en dedans, près de la porte, visiblement étonnés de l'aspect de cette scène. Après s'être fait indiquer ceux qui devaient le lendemain monter sur l'échafaud, ils se retirèrent sans mot dire.

Un instant après, on vint nous dire que Madame de Lorimier venait de perdre connaissance : elle gisait en ce moment, dans un état de complet évanouissement, dans le cachot de son mari.

Le confesseur de De Lorimier vint au commencement de la soirée et passa quelque temps seul avec lui dans sa cellule ; puis il dit " courage " aux deux victimes, offrit quelques paroles de consolations chrétiennes à Madame de Lorimier et prit congé de tous.

On nous avait laissés, les deux condamnés M. Levêque et moi, en dehors de nos cellules plus longtemps que d'ordinaire ; à dix heures le geolier vint nous dire qu'il fallait entrer. C'était le moment que ce pauvre de Lorimier redoutait tant, et que, nous aussi, nous voyions venir avec un déchirement de cœur. Quelques parents et amis étaient venus s'ajouter aux trois personnes de la famille qui accompagnaient Madame de Lorimier et qui devaient être chargées de la pénible mais charitable mission de la reconduire en ville.

La pauvre jeune femme allait donc dire à son mari un éternel adieu ! A la suite de bien des hésitations, des sanglots et des larmes, elle se jeta à son col et s'évanouit de nouveau. De Lorimier la souleva dans ses bras et, la tenant comme un enfant qu'on va déposer dans son berceau, il se dirigea vers la porte, les yeux attachés sur cette figure agonisante de la compagne de sa vie : arrivé le seuil, il déposa un baiser sur le front décoloré de sa femme et la remit entre les bras de ses parents, en leur recommandant d'en avoir

tous les soins possibles... et la porte se referma sur nous.

De Lorimier me dit, en regagnant l'entrée de notre cachot :—“ Le plus fort coup est donné ! ”... Il était ferme, mais pâle comme la mort.

Il passa une partie de la nuit en prières et à écrire une lettre qui était comme son testament politique (*); puis, selon qu'on le lui avait recommandé, il se coucha. Je veillai près de lui : il dormit à peu près trois heures fort tranquillement.

(*) Voici cette lettre noble et touchante ; mais qui se ressent de l'exaltation des sentiments dominants de l'époque et de ses espérances irréalisables.

{ PRISON DE MONTRÉAL,
 { 14 Février 1839 à 11 heures du so r.

Le public et mes amis en particulier, attendent peut-être une déclaration sincère de mes sentiments ; à l'heure fatale qui doit nous séparer de la terre les opinions sont toujours regardées et reçues avec plus d'impartialité. L'homme chrétien se dépouille en ce moment du voile qui a obscurci beaucoup de ses actions, pour se laisser voir en plein jour ; l'intérêt et les passions expirent avec ses dépouilles mortelles. Pour ma part à la veille de rendre mon esprit à son créateur je désire faire connaître ce que je ressens et ce que je pense. Je ne prendrais pas ce parti, si je ne craignais qu'on ne représentât mes sentiments sous un faux jour. on sait que le mort ne parle plus, et la même raison d'état qui me fait expier sur l'échafaud ma conduite politique pourrait bien forger des contes à mon sujet. J'ai le temps et le désir de prévenir de telles fabrications et je le fais d'une manière vraie et solennelle à mon heure dernière. non pas sur l'échafaud environné d'une foule stupide et insatiable de sang, mais dans le silence et les réflexions du cachot. Je meurs sans

Vers les sept heures (Vendredi 15 Février 1839), son confesseur arriva : il venait lui apporter le Saint-Viatique et devait attendre pour l'accompagner à l'échafaud. Le condamné reçut la divine communion avec ferveur dans son cachot, où il demeura jusqu'à huit heures en action de grâce avec son confesseur. Le temps était venu pour De Lorimier de se préparer à marcher au supplice, le prêtre se retira pour quelque temps : ce fut moi qui aidai mon malheureux ami à faire sa toilette de victime... Comme je lui fixais au cou une petite cravate blanche, il me dit : —“ laissez l'espace nécessaire pour placer la corde.” Les larmes me partirent en torrents des yeux, en recevant de lui une pareille recommandation.

remords, je ne désirais que le bien de mon pays dans l'insurrection et l'indépendance, mes vues et mes actions étaient sincères et n'ont été entachées d'aucun des crimes qui déshonorent l'humanité, et qui ne sont que trop communs dans l'effervescence des passions déchainées. Depuis 17 à 18 ans, j'ai pris une part active dans presque toutes les mesures populaires et toujours avec conviction et sincérité. Mes efforts ont été pour l'indépendance de mes compatriotes, nous avons été malheureux jusqu'à ce jour. La mort a déjà décimé plusieurs de mes collaborateurs. Beaucoup gémissent dans les fers, un plus grand nombre sur la terre d'exil avec leurs propriétés détruites, leurs familles abandonnées sans ressources aux rigueurs d'un hiver canadien. Malgré tant d'infortunes mon cœur entretient encore du courage et des espérances pour l'avenir, mes amis et mes enfants verront de meilleurs jours, ils seront libres, un pressentiment certain, ma conscience tranquille me l'assurent. Voilà ce qui me remplit de joie, quand tout est désolation et douleur autour de moi. Les plaies de mon pays se cicatriseront après les malheurs de l'anarchie d'une révolution sanglante. Le paisible canadien verra renaitre le bonheur et la liberté sur le S. Laurent, tout concourt à ce but, les exécutions mêmes, le sang et les larmes versés sur l'autel de la liberté arrosent aujourd'hui les racines de l'arbre qui fera flotter le drapeau marqué des deux étoiles des Canadas. Je laisse des enfants qui n'ont pour héritage que le souvenir de mes malheurs. Pauvres Orphelins, c'est vous que je plains, c'est vous que la main ensanglantée et arbitraire

Ansîtôt que sa toilette fut terminée, De Lorimier sortit du cachot et, s'adressant à tous les prisonniers, leur demanda de dire en commun la prière du matin. Ce fut lui même qui la fit d'une voix haute, ferme et bien accentuée. A l'invitation de De Lorimier, Hindenlang, qui jusque là était resté dans sa cellule, en sortit et se joignit à nous, pour assister à la prière : il ne se mit pas à genoux comme les autres ; mais il se tint tout le temps debout la tête inclinée en avant et les mains jointes sur la poitrine. Oh ! comme nous le plaignîmes alors, et comme nous remerciâmes Dieu de nous avoir fait la grâce d'appartenir à son Eglise sainte !

de la loi martiale frappe par ma mort. Vous n'aurez pas connu les douceurs et les avantages d'embrasser votre père aux jours d'allégresse, aux jours de fêtes ! Quand votre raison vous permettra de réfléchir, vous verrez votre père qui a expié sur le gibet des actions qui ont immortalisé d'autres hommes plus heureux. Le crime de votre père est dans l'irréussite, si le succès eût accompagné ses tentatives, on eût honoré ses actions d'une mention honorable. " Le crime fait la honte et non pas l'échafaud. " Des hommes d'un mérite supérieur au mien m'ont battu la triste carrière qui me reste à parcourir de la prison obscure au gibet. Pauvres enfants vous n'aurez plus qu'une mère tendre et désolée pour maintien ; si ma mort et mes sacrifices vous réduisent à l'indigence, demandez quelque fois en mon nom, je ne fus jamais insensible aux malheurs de l'infortune. Quand à vous mes compatriotes, peuple, mon exécution et celle de mes compatriotes d'échafaud vous sont utiles ; Puissent-elles vous démontrer ce que vous devez attendre du Gouvernement Anglais... Je n'ai plus que quelques heures à vivre, et j'ai voulu partager ce temps précieux entre mes devoirs religieux et ceux dus à mes compatriotes ; pour eux je meurs sur le gibot et de la mort infâme du meurtrier, pour eux je me sépare de mes jeunes enfants et de mon épouse sans autre appui, et pour eux je meurs en m'écriant *vive la liberté, vive l'indépendance.*

CHEVALIER DE LORIMIER.

À la suite de la prière les deux condamnés prirent une tasse de café.

J'avais demandé à nos infortunés amis de me laisser comme souvenir quelque chose venant directement d'eux, ce fut alors que chacun me remit une mèche de ses cheveux ; ceux de De Lorimier étaient contenus dans un billet dont voici la copie.

“ Prison de Montréal,
“ 15 Février 1839.

“ CHER PRIEUR,

“ Vous me demandez un mot pour souvenir : cher ami, que voulez que je vous écrive, je pars pour l'échafaud. Soyez courageux et je meurs votre ami.

“ Adieu.

CHEVALIER DE LORIMIER. ”

Hindenlang avait écrit le matin quelques lignes dont il nous laissa copie, c'était l'allocution qu'il devait faire au public témoin de son supplice (*). Cette composition était bien l'expression de sa nature

(*) Voici la copie exacte du feuillet qui fut donné par Hindenlang à ses compagnons de prison.

“ Sur l'échafaud dressé par la main des hommes, je déclare que je meurs avec la conviction d'avoir rempli dignement mon devoir, l'arrêt qui m'a frappé est injuste, je pardonne de bon cœur à ceux qui l'ont porté. La cause pour laquelle on me sacrifie est noble et grande, j'en suis fier et ne crains pas la mort. Le sang versé sera lavé par du sang, que la responsabilité en retombe sur ceux qui la méritent. Canadiens mon dernier adieu est ce vieux cri de la France : vive la liberté, vive la liberté, vive la liberté.
“ Telles sont les dernières paroles que je prononcerai sur l'échafaud avant de mourir.

C. HINDENLANG.

“ Prison de Montréal 15 février 1839 }
2 heures avant ma mort. ” }

généreuse mais exaltée, et se ressentait de cette éducation révolutionnaire qui se faisait encore alors en France et qui désignait sur le Canada. Le malheureux jeune homme s'imaginait (comme nous tous ou à peu près, victimes de la prise d'armes) que le Canada était en état de conquérir et de maintenir son indépendance. Je ne comprends vraiment pas, aujourd'hui, comment une pareille idée avait pu prendre de si fortes racines au sein de notre population et survivre chez nous, condamnés politiques, à notre si prompt dispersion et aux malheurs qui en étaient la suite.

A huit heures trois quarts environ, le geolier, accompagné de quelques officiers militaires, de plusieurs soldats et d'un bon nombre de curieux, vint chercher les deux victimes. De Lorimier, en voyant approcher ce cortège dit au geolier d'une voix ferme :—“ Je suis prêt ! ” Il m'embrassa, salua tous les amis, auxquels il avait déjà dit adieu, et partit avec son compagnon Hindeulang.

J'ai dit que leurs trois compagnons d'échafaud étaient logés dans une autre partie de la prison, de sorte que je ne pus avoir avec eux aucun rapport.

Le bon prêtre qui assistait De Lorimier nous avait recommandé de prier pendant l'exécution, ce que

nous fimes avec toute la ferveur dont nous étions capables. La religion est toujours vraie pour les bons cœurs et les esprits droits ; mais c'est surtout en face de la mort que ce caractère de vérité brille de tout son éclat.

Trois quarts d'heure après le départ de nos infortunés camarades, un employé de la prison, un canadien, entra dans notre logement ; il nous annonça, en fondant en larmes, que les cinq victimes étaient dans l'autre monde.

Ces exécutions furent les dernières ; douze condamnés politiques avaient rougi le gibet de leur sang, entre le 21 Décembre 1838 et le 15 Février 1839, savoir : MM. Cardinal, Duquette, Decoigne, Robert, Ambroise Sanguinette, Charles Sanguinette, Hamelin, de Lorimier, Hindenlang, Narbonne, Nicolas et Daunais.

Mais si les exécutions cessèrent alors, grâce nous dit-on à des ordres formels reçus d'Angleterre, les procès politiques et les condamnations à mort ne cessèrent pas.

Nous passâmes encore quelque temps sans apprendre de nouvelles de notre sort futur : quand je parle de nouvelles je veux dire des on dit ; car le gouverne-

ment ne nous faisait signifier son bon plaisir, pour l'exil ou la potence, que quelques heures d'avance.

Au mois de Juin nous fûmes informés qu'il était bruit que les condamnations à mort avaient été ou allaient être commuées en sentence de déportation à vie. Pour ma part, j'étais résigné à tout ; nous avions contracté presque l'habitude du malheur et nous ne pouvions guère être plus mal que nous n'étions, croyions nous alors. . . . Nous nous trompions.

Nous continuâmes donc d'occuper la prison de Montréal, ne recevant du gouvernement que du pain et de l'eau, mais généreusement secourus par nos compatriotes, et renfermés tous les jours dans nos cachots de quatre heures de l'après midi jusqu'à dix heures du lendemain de chaque jour.

Mes bons vieux parents vinrent me voir plusieurs fois dans le cours de ma détention. Ma pauvre mère, quoique bien affligée, était moins affectée de la perspective de mon exil que de celle de ma mort. Elle me disait :

—“ Tu reviendras. ”

VII

LES ÉTATS DE SOUFFRANCE.

Avant de continuer le récit de mes aventures et de celles de mes amis et associés de malheurs, je crois devoir donner la liste suivante, faite par moi dans le temps, et qui fournit des renseignements que le lecteur ne lira pas sans intérêt, sur les personnes condamnées par la Cour martiale de 1838.

Il n'est pas sans importance de remarquer que, en sus des emprisonnement, procès et condamnation, la plupart des victimes de cette malheureuse époque ont vu réduire en cendres leurs propriétés, avant le jour de leur exécution ou de leur départ pour l'exil. Ce sont ces inutiles et barbares brûlades de centaines d'habitations qui avaient fait surnommer Sir John Colborne *Le vieux brûlot*.

Pour ne pas rendre inutilement la liste suivante trop longue je me servirai de quelques abréviations ; ainsi je dirai *incendié* simplement pour désigner ceux dont les propriétés ont été brûlées ; je dirai *déporté* pour marquer ceux dont la sentence de mort a été changée en déportation à vie dans la colonie pénale

d'Australie ; *exilé* pour indiquer ceux qui ont reçu l'intimation de s'éloigner du pays. J'adopterai l'ordre indiqué par la procédure tenue devant la Cour martiale.

PREMIER PROCÈS,

commencé le 28 Novembre, terminé le 14 Décembre 1838.

JOSEPH NARCISSE CARDINAL, notaire, de la paroisse de Chateauguay, âgé de 30 ans, père de cinq enfants, *incendié*, condamné à mort et *exécuté* le 21 Décembre 1838.

JOSEPH DUQUETTE, étudiant en loi, de la Paroisse de Chateauguay, âgé de 22 ans, non marié, *incendié*, condamné à mort et *exécuté* le 21 Décembre.

JOSEPH L'ECUYER, cultivateur de Chateauguay, âgé de 30 ans, père d'un enfant, *incendié*, condamné à mort, *libéré* à caution.

JEAN LOUIS THIBERT, cultivateur de Chateauguay, âgé de 52 ans, père de trois enfants, condamné à mort, *déporté*.

JEAN MARIE THIBERT, cultivateur de Chateauguay, âgé de 37 ans, père de quatre enfants, condamné à mort, *déporté*.

LEANDRE DUCHARME, commis-marchand de Montréal, non marié, âgé de 22 ans, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH GUIMOND, cultivateur de Chateauguay, âgé de 50 ans, père de trois enfants, condamné à mort, *déporté*.

LOUIS GUÉRIN, cultivateur de Chateauguay, âgé de 38 ans, père de quatre enfants, condamné à mort, *déporté*.

EDOUARD THÉRIEN, de Chateauguay, *acquitté*.

ANTOINE CÔTÉ, cultivateur de Chateauguay, âgé de 48 ans, père de huit enfants, condamné à mort, *libéré* sous surveillance.

FRANÇOIS MAURICE LEPAILLEUR, huissier de Chateauguay, âgé de 32 ans, père de deux enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

LOUIS LESIÈGE, cordonnier de Chateauguay, *acquitté*.

SECOND PROCÈS.

commencé le 17 Décembre, terminé le 22 Décembre 1838.

CHARLES HUOT, notaire de Napierville, âgé de 52 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

TROISIÈME PROCÈS.

commencé le 24 Décembre 1838, terminé le 2 Janvier 1839.

GUILLAUME LÉVESQUE, étudiant en droit de Montréal, âgé de 19 ans, non marié, condamné à mort, *exilé*.

PIERRE THÉOPHILE DECOIGNE, notaire de Napierville, âgé de 27 ans, père de deux enfants, *incendié*, condamné à mort, *exécuté* le 18 janvier 1839.

ACHILLE MORIN, cultivateur de Napierville, âgé de 28 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH JACQUES HÉBERT, cultivateur de Napierville, âgé de 38 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

HUBERT DROSSIN LEBLANC, cultivateur de Napierville, âgé de 31 ans, père de quatre enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

DAVID DROSSIN LEBLANC, cultivateur de Napierville, âgé de 36 ans, père de six enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

FRANCOIS TRÉPANIÉ, fils, agriculteur de Napierville, âgé de 16 ans, condamné à mort, *libéré* à caution.

PIERRE HECTOR MORIN, patron de navire, de Napierville, âgé de 58 ans, père de cinq enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH PARÉ, cultivateur de Napierville, âgé de 45 ans, marié sans enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

LOUIS LEMELAN, cultivateur de Napierville, *acquitté*.

J. BTE. DOZOIS, cultivateur de Napierville, *acquitté*.

QUATRIÈME PROCÈS,

commencé le 3 Janvier et terminé le 10 Janvier 1839.

JOSEPH ROBERT, cultivateur de Saint Philippe, âgé de 59 ans, père de cinq enfants, condamné à mort et *exécuté* le 18 janvier 1839.

JACQUES ROBERT, cultivateur de Saint Edouard, *acquitté*.

AMBROISE SANGUINETTE, cultivateur de Saint Constant,

- âgé de 38 ans, père de cinq enfants, condamné à mort et *exécuté* le 18 janvier.
- CHARLES SANGUINETTE, cultivateur de Saint Philippe, âgé de 36 ans, père de deux enfants, condamné à mort et *exécuté* le 18 janvier.
- PASCHAL PINSONNEAULT, cultivateur de Saint Philippe, âgé de 28 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.
- FRANÇOIS XAVIER HAMELIN, cultivateur de Saint Philippe, âgé de 23 ans, non marié, condamné à mort et *exécuté* le 18 janvier.
- THÉOPHILE ROBERT, cultivateur de Saint Edouard, âgé de 24 ans, marié sans enfants, condamné à mort, *déporté*.
- JOSEPH LONGTIN, de Saint Constant, *acquitté*.
- JACQUES LONGTIN, cultivateur de Saint Constant, âgé de 59 ans, père de onze enfants, condamné à mort, *déporté*.
- JACQUES ROBERT, de Saint Edouard, *acquitté*.

CINQUIÈME PROCÈS.

commencé le 11 Janvier, terminé le 21 Janvier 1839.

- JEAN BAPTISTE HENRI BRIEN, médecin de Sainte Martine, âgé de 23 ans, non marié, condamné à mort, *exilé*.
- IGNACE GABRIEL CHEVREFILS, cultivateur de Sainte Martine, âgé de 43 ans, père de sept enfants, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH DUMOUCHELLE, cultivateur de Sainte Martine, âgé de 45 ans, père de quatre enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

LOUIS DUMOUCHELLE, hôtelier de Sainte Martine, âgé de 40 ans, père de six enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

JACQUES GOYETTE, cultivateur de Saint Clément de Beauharnais, âgé de 48 ans, père de trois enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

TOUSSAINT ROCHON, Charron de Saint Clément, âgé de 28 ans, père de deux enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

FRANÇOIS XAVIER PRIEUR, marchand de Saint Timothée; âgé de 23 ans, non marié, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH WATTIER DIT LANOIE, marchand des Cèdres, âgé de 57 ans, père de neuf enfants, *incendié*, condamné à mort, *libéré* à caution.

CHEVALIER DE LORINIER, notaire de Montréal, âgé de 34 ans, père de trois enfants, condamné à mort et *exécuté* le 15 Février 1839.

JEAN LABERGE, charpentier de Sainte Martine, âgé de 34 ans, père de six enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

FRANÇOIS XAVIER TOUCHETTE, forgeron de Sainte Martine, âgé de 30 ans, père de quatre enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

SIXIÈME PROCÈS,

commencé le 22 Janvier, terminé le 24 Janvier 1839.

CHARLES HINDENLANG, militaire, de Paris, France, âgé de 29 ans, non marié, condamné à mort, et *exécuté* le 15 février 1839.

SEPTIÈME PROCÈS,

commencé le 26 Janvier, terminé le 6 Février 1839.

PIERRE RÉMI NARBONNE, huissier de Saint Rémi, âgé de 36 ans, père de deux enfants, condamné à mort et *exécuté* le 15 Février 1839.

AMABLE DAUNAIS, cultivateur de Saint Cyprien, âgé de 21 ans, non marié, condamné à mort et *exécuté* le 15 février.

CONSTANT BOUSQUET, cultivateur de Saint Cyprien, mis hors de cause.

PIERRE LAVOIE, Cultivateur de Saint Cyprien, âgé de 48 ans, père de neuf enfants, condamné à mort, *déporté*.

ANTOINE DORÉ, marchand de Saint Jacques le mineur, *acquitté*.

ANTOINE COUPAL DIT LAREINE, cultivateur de Sainte Marguerite, âgé de 49 ans, père de douze enfants, condamné à mort, *déporté*.

THÉODORE BÉDARD, cultivateur de Sainte Marguerite, âgé de 47 ans, père de dix enfants, condamné à mort, *déporté*.

FRANÇOIS CAMYRÉ, hotellier de Saint Constant, âgé de 53 ans, père de cinq enfants, *incendié*, condamné à mort, *libéré* à caution.

FRANÇOIS BIGONESSE DIT BEAUCAIRE, cultivateur de Saint Cyprien, âgé de 47 ans, père de sept enfants, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH MARCEAU, cultivateur de Saint Cyprien, âgé de 30 ans, père de deux enfants, condamné à mort, *déporté*.

FRANÇOIS NICOLAS, Instituteur, de Saint Athanase, âgé de 44 ans, non marié, condamné à mort, et *exécuté* le 15 février 1839.

HUITIÈME PROCÈS,

commencé le 7 Février, terminé le 21 Février 1839.

JAMES PERRIGO, marchand de Ste. Martine, *acquitté*.

LOUIS TURCOT, cultivateur de Sainte Martine, âgé de 33 ans, père de six enfants, condamné à mort, *déporté*.

JEAN MARIE LEFÈVRE, de Sainte Martine, mis hors de cause.

GODFREY CHALOUX, de Sainte Martine, mis hors de cause.

DÉSIRÉ BOURBONNAIS, forgeron de Saint-Clément, âgé de 19 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

MICHEL LONGTIN, cultivateur de Saint Olément, âgé de 53 ans, père de cinq enfants, condamné à mort, *déporté*.

CHARLES ROY DIT LAPENSÉE, père, cultivateur de Saint Clément, âgé de 50 ans, père d'un enfant, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

FRANÇOIS XAVIER PROVOST, hotelier de Saint Clément, âgé de 28 ans, père de trois enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

ISIDORE TREMBLAY, cultivateur de Saint Clément, *acquitté*.

ANDRÉ PAPINEAU DIT MONTIGNY, forgeron de Saint Clément, âgé de 30 ans, père de sept enfants, condamné à mort, *déporté*.

DAVID GAGNON, Menuisier de St. Timothée, âgé de 30 ans, père de deux enfants, condamné à mort, *déporté*.

CHARLES RAPIN, huissier et aubergiste de Saint Timothée, âgé de 29 ans, père de trois enfants, *incendié*, condamné à mort, *libéré à caution*.

NEUVIÈME PROCÈS,

commencé le 22 Février, terminé le 28 Février 1839.

LOUIS BOURDON, marchand de Saint Césaire, âgé de 22 ans, père de deux enfants, condamné à mort, *déporté*.

J. BTE. BOUSQUET, meunier de Saint Césaire, âgé de 39 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

FRANÇOIS GUERTIN, cultivateur de Saint Césaire, âgé de 43 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

DIXIÈME PROCÈS,

commencé le 1 Mars, termine le 11 Mars 1839.

CHARLES GUILLAUME BOUC, bourgeois de Terrebonne, âgé de 46 ans, père de sept enfants, condamné à mort, *déporté*.

LÉON LECLERC, cultivateur de Terrebonne, âgé de 40 ans, père de six enfants, condamné à mort, *libéré à caution*.

PAUL GRAVEL, cultivateur de Terrebonne, âgé de 23 ans, non marié, condamné à mort, *libéré à caution*.

ANTOINE ROUSSIN, cultivateur de Terrebonne, âgé de 36 ans, père de cinq enfants, condamné à mort, *libéré à caution*.

FRANÇOIS ST. LOUIS, cultivateur de Terrebonne, âgé de 36 ans, père de quatre enfants, condamné à mort, *libéré à caution*.

EDOUARD PASCHAL ROCHON, charron de Terrebonne, âgé de 38 ans, père d'un enfant, condamné à mort, *déporté*.

ONZIÈME PROCÈS,

commencé le 12 Mars, terminé le 19 Mars.

LOUIS DESFAYETTES, cultivateur de Saint Cyprien, âgé de 38 ans, père de deux enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

JACQUES DAVID HÉBERT, cultivateur de St. Cyprien,

âgé de 47 ans, père de huit enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

DAVID DEMERS, cultivateur de Saint Cypric, âgé de 26 ans, père de quatre enfants, condamné à mort, *libéré à caution*.

THOMAS SURPRENANT DE LA FONTAINE, cultivateur de Saint Philippe, âgé de 47 ans, père de onze enfants, condamné à mort, *libéré à caution*.

FRANÇOIS SURPRENANT, cultivateur de Saint Philippe, âgé de 50 ans, père de onze enfants, *incendié*, condamné à mort, *libéré à caution*.

HYPOLITE LANCTOT, Notaire de Saint Rémi, âgé de 23 ans, père de deux enfants, condamné à mort, *déporté*.

LOUIS PINSONNAULT, cultivateur de Saint Rémi, âgé de 40 ans, père de trois enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

RÉNÉ PINSONNAULT, cultivateur de Saint Edouard, âgé de 49 ans, père de six enfants, condamné à mort, *déporté*.

ETIENNE LANGUEDOC, cultivateur de Saint Constant, âgé de 21 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

BÉNONI VERDON, cultivateur de Saint Edouard, âgé de 30 ans, père de cinq enfants, *incendié*, condamné à mort, *libéré à caution*.

ÉMIENNE LANGLOIS, cultivateur de Sainte Marguerite, âgé de 25 ans, marié sans enfants, condamné à mort, *déporté*.

DOUZIÈME PROCÈS,

commencé le 20 Mars, terminé le 22 Mars 1839.

CHARLES MONDAT, cultivateur de Saint Constant, âgé de 33 ans, père de trois enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

CLOVIS PATENAUDE, cultivateur de Saint Constant, âgé de 45 ans, père de trois enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

MOYSE LONGTIN, cultivateur de Saint Constant, âgé de 24 ans, non marié, condamné à mort, *déporté*.

TREIZIÈME PROCÈS,

commencé le 25 Mars, terminé le 8 Avril 1839.

MICHEL ALARIE, menuisier de St. Clément, âgé de 34 ans, père de quatre enfants, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH GOYETTE, charpentier de Saint Clément, âgé de 28 ans, père de deux enfants, condamné à mort, *déporté*.

LOUIS HÉNAULT, Notaire de Saint Clément, âgé de 25 ans, non marié, condamné à mort, *libéré* à caution.

BASILE ROY, cultivateur de Saint Clément, âgé de 40 ans, père de cinq enfants, condamné à mort, *déporté*.

JOSEPH ROY, cultivateur de Saint Clément, âgé de 55

ans, père de huit enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

JOSEPH ROY DIT LAPENSÉE, fils de Louis, cultivateur de Saint Clément, âgé de 24 ans, père d'un enfant, condamné à mort, *déporté*.

EDOUARD TREMBLAY, cultivateur de Saint Clément, âgé de 33 ans, non marié, condamné à mort, *libéré* à caution.

PHILIPPE TREMBLAY, cultivateur de Saint Clément, âgé de 26 ans, non marié, condamné à mort, *libéré* à caution.

FRANÇOIS VALLÉE, cultivateur de Sainte Martine, âgé de 30 ans, père de trois enfants, *incendié*, condamné à mort, *libéré* à caution.

CONSTANT BUISSON, forgeron de Sainte Martine, âgé de 28 ans, père d'un enfant, condamné à mort, *déporté*.

CHARLES BERGEVIN DIT LANGEVIN, cultivateur de Ste. Martine, âgé de 50 ans, père de sept enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

ANTOINE CHARBONNEAU, cultivateur de Saint Timothée, âgé de 46 ans, père de huit enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

JOSEPH COUSINEAU, cultivateur de St. Timothée, âgé de 40 ans, père de cinq enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

FRANÇOIS DION, cordonnier de Saint Timothée, âgé de 48 ans, père de six enfants, condamné à mort, *libéré* à caution.

LOUIS JULIEN, cultivateur de Saint Timothée, âgé de

37 ans, père de quatre enfants, condamné à mort, libéré à caution.

JEAN BTE. TRUELLE, cultivateur de Chateauguay, âgé de 32 ans, père de trois enfants, condamné à mort, *déporté*.

MOISE DALTON, cultivateur de Chateauguay, âgé de 25 ans, père d'un enfant, condamné à mort, libéré à caution.

SAMUEL NEWCOMBE, médecin de Chateauguay, âgé de 65 ans, père de cinq enfants, *incendié*, condamné à mort, *déporté*.

JÉRÉMIE ROCHON, charron, de Saint Vincent de Paul, âgé de 36 ans, père de cinq enfants, condamné à mort, *déporté*.

QUATORZIÈME PROCÈS,

commencé le 10 Avril, terminé le 1 Mai 1839.

BENJAMIN MOTT, cultivateur d'Alburgh dans l'Etat de Vermont, âgé de 42 ans, père de deux enfants, condamné à mort, *déporté*.

Cette longue liste ne rend compte que d'une part des souffrances de cette année 1838. Pour se faire une idée de l'ensemble, il faut se rappeler que des centaines d'individus, non compris dans cette liste,

ont gémi des mois dans les prisons, ou des années sur la terre d'exil, que des centaines de familles se sont vues sur le chemin, par suite de l'incendie de leurs demeures.

Dans tout cela, il y a un enseignement pour tous, qui se déduit assez de lui même pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en parler au long.

VII

LE VOYAGE DES DÉPORTÉS.

A mesure que l'été s'écoulait, la rumeur de notre départ pour l'exil s'accréditait ; mais personne ne savait quelle serait la teneur de l'ordre de commutation, et on ignorait complètement quel serait l'endroit de notre destination.

Enfin, après dix mois de prison et de souffrances, le 25 septembre 1839, à trois heures de l'après-midi, on vint signifier à cinquante huit d'entre nous (voir la liste du chapitre précédent), tous condamnés à mort, que notre sentence était commuée en une sentence de déportation à vie en Australie, et qu'il fallait être prêts à partir pour ce voyage de plusieurs milliers de lieues, *le lendemain !* Oui, un avertissement du soir pour un départ du lendemain matin, à des hommes respectables, à des pères de famille, exilés à vie parmi les forçats dans un autre hémisphère, non pas pour des crimes atroces ou déshonorants, mais pour avoir cédé aux entraînements, blamables, sans doute, mais généreux, d'un patriotisme mal dirigé !

Je n'ai pour but, dans cette courte remarque, que de protester contre une foule d'écrits qui ont représenté les insurgés de 1837 et 1838 comme des monstres, et sont allés jusqu'à reprocher au gouvernement du temps d'avoir encouragé les révolutions, en pardonnant aux coupables avec trop de douceur et de clémence. Un auteur, officier de l'armée, disait à ce propos dans un ouvrage publié sur le Canada et contre mes compatriotes : " Les loyaux, qui avaient beaucoup souffert pendant l'insurrection, se montraient mécontents et indignés de cette tendance à la clémence (*). "

Aujourd'hui que les passions soulevées dans ces temps malheureux sont complètement apaisées, on peut faire sans danger à chacun sa part et il doit être permis, à ceux qui ont tant souffert pour leur erreur d'un moment, de démontrer, avant de descendre dans la tombe, qu'on ne doit pas les confondre avec les grands criminels et qu'ils ont largement payé leur dette à l'ordre établi.

Le public avait appris, quelques heures avant nous, que notre sort était fixé et les parents et amis des condamnés s'étaient hâtés d'envoyer informer les

(*) " The loyal Canadians, who had suffered much during the insurrection, were discontented and indignant at this tendency to clemency. "— *Warburton, England in the New World.*

familles du départ, si prochain, des leurs pour le lieu d'un bannissement à vie.

A huit heures du matin, le jour où nous devions nous embarquer, un grand nombre de parents, d'épouses et d'enfants des condamnés envahit la prison, pour dire un adieu, qu'on croyait devoir être éternel et qui le fut pour plusieurs, l'un à un fils, l'autre à un époux, d'autres à un père. . . . Tous les âges étaient confondus dans cette réunion de larmes amères et de cris déchirants. Les malheureux pères de familles ne trouvaient guère de paroles de consolation à donner à ces femmes éplorées, à ces enfants laissées désormais sans autre appui que celui de la charité des proches, des amis ou du public ; ils se contentaient de mêler leurs pleurs à ceux de ces êtres si chers et de répondre à leurs derniers embrassements.

Pour moi, j'avais vu un de mes frères la veille, et je remerciais Dieu d'épargner à mes vieux parents absents, surtout à ma mère, les terribles émotions d'une pareille scène. Je me disais, en regardant mes compagnons de déportation, la plupart paisibles cultivateurs :—Qu'a-t-on donc tant à craindre, maintenant, de ces braves gens ? Si, toutefois, il y a des coupables ce ne sont certainement pas eux !

A 11 heures de la matinée, le 26 septembre, on apporta dans la section de la prison que j'habitais un tas de menottes ; cela joint au bruit de portes et de

ferrailles, que nous entendîmes dans les escaliers voisins, nous fit comprendre que l'heure du départ était arrivée.

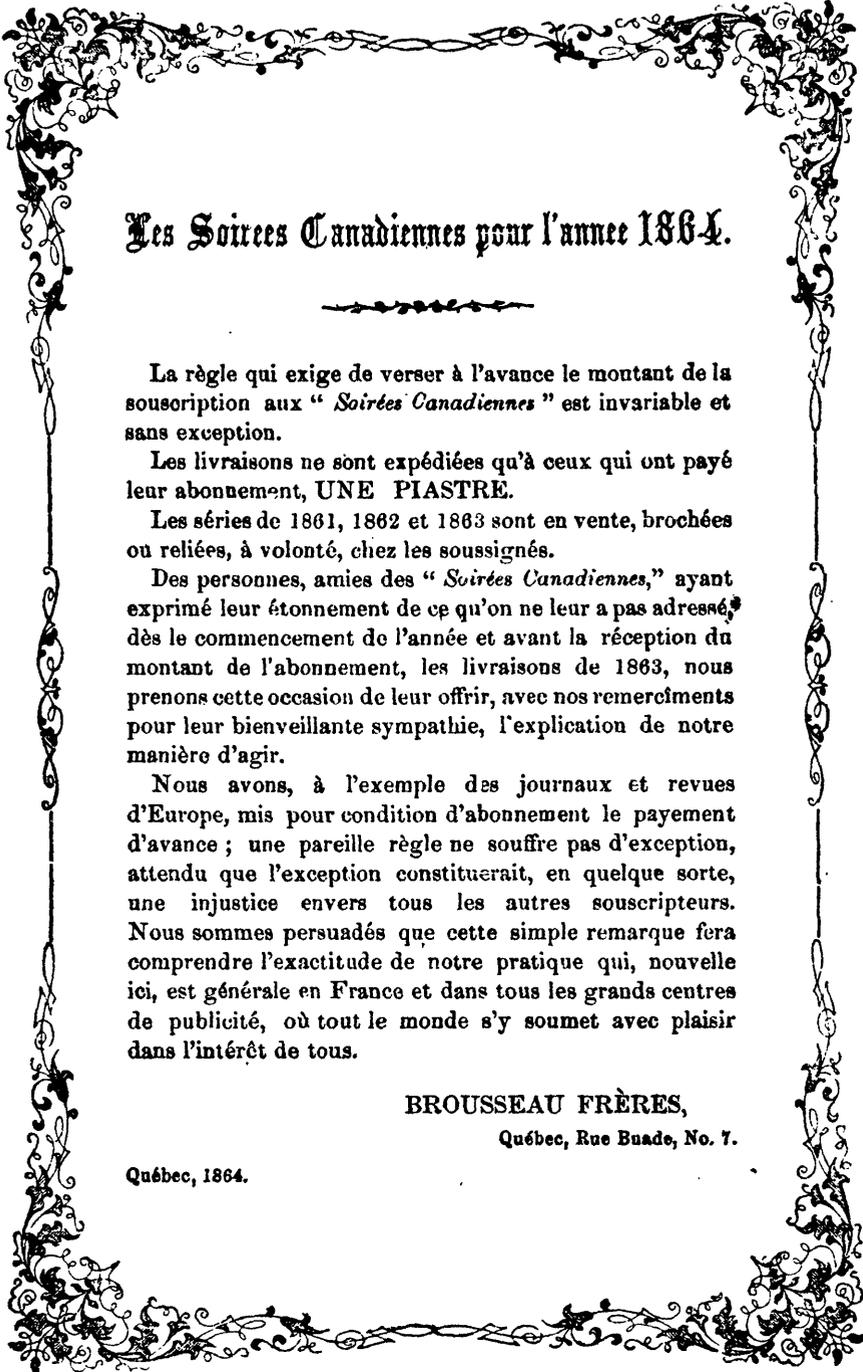
Bientôt on fit retirer *les étrangers*, c'est-à-dire les membres des familles des condamnés, et un instant après des officiers civils et militaires, accompagnés de soldats vinrent procéder à l'enchaînement des prisonniers. Nous fûmes liés deux à deux et conduits dans la cour antérieure de la prison, entre deux haies de soldats de pied : à la porte stationnait un détachement de cavalerie. Là, aussi, se tenaient des épouses et des enfants de condamnés, qui, avertis trop tard, n'avaient pu venir à temps, pour converser, une dernière fois, avec leurs maris et leurs pères dans la prison. C'étaient des cris, des larmes, des adieux déchirants jetés à travers les rangs des soldats, quelquefois un élan vers les condamnés, réprimé par les agents de l'autorité.

En sortant de la prison et me trouvant à ciel ouvert, je ressentis un moment de bien être matériel impossible à décrire : je n'étais pas sorti des murs de la geôle depuis mon procès ! Je respirais l'air à pleine poitrine et je regardais le beau ciel de mon pays ; mais cette jouissance fut de courte durée ; car, bientôt rappelé au sentiment de la réalité, je me plongeai dans les tristes réflexions que suggérait la perspective de mon triste sort.

En laissant nos logements de la prison, nous avions été l'objet de marques des chaudes sympathies de plusieurs des employés de l'établissement ; cela fait honneur à l'humanité et fait toujours du bien aux prisonniers. Le médecin de la prison, M. le Docteur Arnoldi, qui avait toujours agi avec beaucoup d'humanité à notre égard (je parle de M. Arnoldi, *le père*, mort à Montréal depuis plusieurs années), pleurait à chaudes larmes : Au moment où on me mettait les fers, il saisit ma main restée libre entre ses deux mains et, me pressant avec affection, il me dit :—
“ Courage, mon enfant ! ”

Il y avait foule dans les rues ; mais la masse des curieux, paraît-il, était stationnée à l'embarcadère du port, dont elle encombra les avenues. Pour déjouer la foule, qui pouvait devenir une cause d'embarras et de trouble peut-être, on nous dirigea en toute hâte, sous escorte de cavalerie, vers *le pied du courant*, où nous trouvâmes le bateau à vapeur, *British America*, qui nous prit à son bord. On nous fit descendre sous le tillac d'avant et, un instant après, le bateau laissait la rive à toute vapeur.

Dans l'après-midi on nous ôta nos fers et, peu après, on nous fit distribuer une ration de pain et de jambon, à laquelle le plus grand nombre touchèrent à peine, tant les émotions du départ les avaient bouleversés. Il y avait des gens, comme je l'ai dit plus haut, dont les demeures avaient été incendiées et qui laissaient des femmes chargées de nombreux enfants sur le chemin.



Les Soirées Canadiennes pour l'année 1864.

La règle qui exige de verser à l'avance le montant de la souscription aux "*Soirées Canadiennes*" est invariable et sans exception.

Les livraisons ne sont expédiées qu'à ceux qui ont payé leur abonnement, UNE PIASTRE.

Les séries de 1861, 1862 et 1863 sont en vente, brochées ou reliées, à volonté, chez les soussignés.

Des personnes, amies des "*Soirées Canadiennes*," ayant exprimé leur étonnement de ce qu'on ne leur a pas adressé, dès le commencement de l'année et avant la réception du montant de l'abonnement, les livraisons de 1863, nous prenons cette occasion de leur offrir, avec nos remerciements pour leur bienveillante sympathie, l'explication de notre manière d'agir.

Nous avons, à l'exemple des journaux et revues d'Europe, mis pour condition d'abonnement le paiement d'avance ; une pareille règle ne souffre pas d'exception, attendu que l'exception constituerait, en quelque sorte, une injustice envers tous les autres souscripteurs. Nous sommes persuadés que cette simple remarque fera comprendre l'exactitude de notre pratique qui, nouvelle ici, est générale en France et dans tous les grands centres de publicité, où tout le monde s'y soumet avec plaisir dans l'intérêt de tous.

BROUSSEAU FRÈRES,

Québec, Rue Buade, No. 7.

Québec, 1864.